

158<sup>e</sup> session du Synode

## DE L'ÉGLISE REFORMÉE EVANGÉLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Le mercredi 10 juin 2009 au Louverain

**Présidence:** M. Vincent Genzoni  
**Vice-présidence:** La pasteure Yvena Garraud-Thomas

**Presse:** **Chargée de l'information et de la communication:**  
Mme Catherine Lüscher  
**RTN 2001:**  
**L'Express et L'Impartial:**  
**"Passerelles":**  
**Canal Alpha:**  
**La Vie protestante:** M. Pierre-Alain Heubi

**Députés à voix consultatives:**  
**Armée du Salut:**  
**Eglise catholique chrétienne:**  
**Eglise catholique romaine:**  
**Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard:**  
**Fédération Évangélique Neuchâteloise:**

**39 députés sont présents (40 dès l'après-midi) ainsi que 5 suppléants.**

A 8h18, **le président** ouvre la 158<sup>e</sup> session du Synode et passe la parole à **la pasteure Delphine Collaud**, paroisse de Neuchâtel, pour la prière.

**Le président** rappelle les modalités d'usage pour le déroulement de la session. Il précise que l'information concernant le suivi des dossiers ne fait pas l'objet de votation et que le rapport n° 6 n'est pas, comme indiqué, une information, mais qu'il y a une décision à prendre. De même, le rapport n°7 sur la dérogation liée à la nomination d'un professeur à la Faculté de théologie doit impérativement être traité ce jour.

Il invite les députés à réserver le 9 décembre 2009 pour la session du Synode qui aura lieu à la salle du Grand Conseil à Neuchâtel. Il remercie d'ores et déjà les paroisses qui ont accepté d'accueillir le Synode en 2010: la paroisse du Val-de-Travers en juin, et celle du Joran en décembre. Enfin, il rappelle qu'une cérémonie de consécration aura lieu le 25 octobre 2009.

**Le président** rappelle que le Synode est maître de l'ordre du jour, et propose d'accepter la proposition du **pasteur Pierre de Salis pour le Conseil synodal**, de prendre le rapport sur la fusion des éditions NE et BE-JU de la Vie Protestante après le rapport d'activité du Conseil synodal, étant donné que M. Michel Berlincourt, vice-président de la Fondation Visage Protestant, est présent jusqu'à midi.

**Le président** procède au vote de la modification de l'ordre du jour.

**Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires
  - a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)
  - b) Conseil synodal (2 membres laïcs et 1 membre ministre)
  - c) Commission de consécration (1 membre ministre et 1 membre laïc)
  - d) Synode missionnaire (1 suppléant)
  - e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)
3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
4. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - examen du rapport
9. Rapport n°3 d'évaluation du Conseil synodal sur la fusion des éditions NE et BE-JU de la Vie Protestante
5. Rapport des Commissions nommées par le Synode
6. Comptes de l'exercice 2008 (Annexe 1)
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - examen des comptes
  - rapport de l'Organe de contrôle

11h30 Culte à la Chapelle du Louverain

14h Reprise des débats

7. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la planification financière
8. Rapport n°2 du Conseil synodal sur la cantonalisation de l'aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS)
10. Rapport n°4 du Conseil synodal sur la gestion du parc immobilier
11. Rapport n°5 du Conseil synodal sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels
12. Rapport n°6 du Conseil synodal sur les pistes proposées aux paroisses pour la création d'activités intergénérationnelles
13. Dérogation liée à la procédure de nomination d'un professeur de la Faculté de théologie
14. Motions et propositions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

## 1. Validation d'élections complémentaires

### a) Nouveaux / Nouvelles député(e)s et suppléant(e)s

**Le président** cite les personnes qui ont été élues par leurs assemblées de paroisses:

**La pasteur Delphine Collaud**, députée ministre à Neuchâtel

**Mme Elisabeth Reichen**, députée ministre à Neuchâtel

**Le pasteur Florian Bille**, suppléant ministre à Neuchâtel

Il informe qu'il y a une demande de dérogation pour **la pasteur Karin Phildius**, députée ministre aux Hautes Joux pour laquelle le Synode doit voter. Il se trouve que la pasteur Phildius a été élue durant cet hiver aux Hautes Joux, pour un engagement à 80% qui commencera au mois d'août prochain. Comme elle est déjà en fonction à 25% dans cette paroisse, le Conseil synodal propose d'admettre la pasteur Phildius comme députée ministre dès ce jour.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la validation d'élections complémentaires et la demande de dérogation qui permet à la pasteur Karin Phildius d'être députée ministre pour la paroisse des Hautes Joux dès ce jour sont acceptées à l'unanimité.**

## 2. Élections complémentaires:

### a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)

**Le président** informe qu'il n'y a pas de candidats déclarés, mais que des démarches sont en cours.

### b) Conseil synodal (1 membre ministre et 2 membres laïcs)

**Le président** informe que plusieurs personnes ont été contactées, mais toutes ont refusé car souvent déjà très engagées dans l'EREN et ne pouvant ou ne voulant pas quitter leurs responsabilités actuelles. Cette recherche est délicate, car la tâche de Conseiller synodal est devenue complexe et demande passablement de compétences. Les recherches se poursuivent. Le président annonce que Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli a donné sa démission pour cet été.

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, cite Jérémie 29/11: "Car je connais bien les projets que j'ai formés en votre faveur, dit l'Eternel, projets de paix et non de malheur, afin de vous donner un avenir et de l'espérance". Elle rappelle que lorsqu'en automne 2002, le Synode l'a élue au Conseil synodal, elle avait mis ce verset en perspective, dans la perception qu'elle avait alors de son parcours professionnel et spirituel d'une part, mais surtout en lien avec le tournant que venait de franchir l'Eglise en adoptant EREN 2003. Elle avait dit sa confiance en l'avenir de l'EREN, un chemin plein d'inconnue, mais forcément fructueux puisque placé sous le regard bienveillant de Dieu. Ce chemin de discernement, elle désirait le parcourir avec ses collègues et toutes celles et ceux qui font vivre l'EREN. Cet avenir d'espérance, elle était déterminée à le construire, mais en tremblant devant les responsabilités qui allaient lui incomber, en s'inquiétant de ne pas être à la hauteur des défis à venir, malgré toute sa bonne volonté. Mais par-dessus tout, avec une détermination profondément ancrée de faire son travail dans le plus grand respect d'autrui, dans un esprit de service et, elle ose le dire, d'amour. Si aujourd'hui, Mme Lavoyer-Bünzli s'en va, ce n'est pas parce que sa vision fondamentale a changé, ni parce que l'EREN n'aurait plus d'avenir ou qu'il serait

désormais bien tracé, et encore moins parce que Dieu aurait abandonné l'Eglise car elle serait en train de se fourvoyer. Elle reste persuadée que les orientations prises avec les Visions prospectives, vont dans le bon sens. Si elle décide de se retirer avant la fin de son mandat, c'est parce qu'elle a pris conscience qu'elle ne tremble plus que rarement devant ses responsabilités de conseillère synodale. Autrement dit, qu'elle n'est pas loin de céder à l'illusion de maîtriser les choses par ses propres forces et moyens. Elle a le sentiment d'être allée au bout de ce qu'elle est capable d'apprendre et d'intégrer dans les multiples situations rencontrées jusqu'ici. C'est parce qu'elle croit avoir atteint les limites de ce qu'elle peut faire avec dévouement et respect. Son ultime geste d'amour consiste donc à ne pas usurper la fonction qu'on lui a confiée telle qu'elle la conçoit, c'est à dire à s'en aller avec qu'elle ne devienne trop toxique par ce qu'elle appellerait assèchement spirituel. Elle cite à nouveau Jérémie 29/11. Les difficultés et le questionnement auxquels le christianisme est aujourd'hui confronté ne sont pas sans évoquer parfois ceux qu'a dû traverser le peuple d'Israël dont il est bon de rappeler qu'il était en mauvaise posture du temps où Dieu se révélait ainsi à Jérémie. Il y a de nombreux projets favorables pour l'Eglise et pour toute la population neuchâteloise que l'EREN va continuer à découvrir et à réaliser sous l'impulsion du "Plus que vivant" qui la précède en toute chose. Il y a de multiples signes d'espérance dont les députés au Synode sont dépositaires, dans le Conseil synodal, les Conseils paroissiaux et des Centres, les permanents et paroissiens, bref, dont tous les acteurs et actrices de l'EREN sont porteurs. Des projets qui ne demandent qu'à s'accomplir si l'on arrive à faire cause commune. Enfin, il y a les projets vivifiants vers lesquels Mme Lavoyer-Bünzli se sent personnellement appelée, dans les métiers laïcs qui sont les siens, qu'elle aime et qu'elle se réjouit de pouvoir à nouveau exercer. D'autant plus qu'elle le fera enrichie de tout ce qu'elle aura pu recevoir ici. C'est pourquoi elle aimerait remercier le Synode de tout cœur, avec une reconnaissance particulière à ses collègues du Conseil synodal et pour ceux du secrétariat général dont elle sait déjà qu'ils vont affreusement lui manquer au quotidien.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, remet une bougie à trois mèches à Mme Lavoyer-Bünzli en précisant qu'elle a travaillé pendant six ans et demi au sein du Conseil synodal, d'abord au département Diaconie et Entraide, ensuite, à celui de l'Intérieur. Le choix de la bougie montre combien elle a été, pour le Conseil synodal, mais également pour l'EREN, le témoin d'une lumière, celle du Christ ressuscité qui vient à notre rencontre.

Le pasteur Bader allume une première mèche pour exprimer combien le Conseil synodal et l'ensemble de l'EREN ont pu profiter des compétences spécifiques de Mme Lavoyer-Bünzli: sociologue, assistante sociale, traductrice. Dans de nombreuses réflexions, son regard très professionnel a aidé à mener à bien les projets. La lumière du Christ ressuscité a passé par cette mise à disposition de ses compétences, par son regard réaliste et sa capacité à prendre les choses en main, tout cela au service de l'Eglise de Jésus-Christ.

Le pasteur Bader allume une deuxième mèche pour dire combien le Conseil synodal et l'ensemble de l'EREN ont pu bénéficier non seulement de ses compétences factuelles, mais aussi de ses réflexions plus générales, critiques, constructives et analytiques. Il parle donc d'un travail intellectuel et créatif, de son exigence à prendre du recul, à poser les choses et les problèmes de la manière la plus objective qui soit et à mener, avec les autres, ce travail d'analyse et de réflexion prospective. Au travers de son travail, de ses réflexions, le Conseil synodal et

l'ensemble de l'EREN reçoivent aussi la lumière du Christ ressuscité qui confie une mission exigeante.

Le pasteur Bader allume la dernière mèche qui vise à dire combien le Conseil synodal et l'ensemble de l'EREN ont bénéficié de ses prières, de sa sensibilité spirituelle, de sa persévérance à toujours rechercher, chez l'autre, comment la présence de Dieu se manifeste et de sa conviction que le travail du Conseil synodal et de l'EREN est placé sous le regard bienveillant et parfois amusé de Dieu. Mme Lavoyer-Bünzli a invité à mettre en lien les exigences, les réflexions, les analyses avec la vocation qui est celle de l'EREN, une vocation de chrétiens, de témoins de Jésus-Christ. Trois lumières pour une seule bougie car ce qui a beaucoup aidé le Conseil synodal, c'est la capacité extraordinaire de Mme Lavoyer-Bünzli, à articuler ses compétences professionnelles, son analyse intellectuelle et ses attentes de vie spirituelle. Il y a une forme d'adéquation fondamentale dans la manière dont elle a porté ce ministère, manifestant ces trois façons de témoigner de la présence de Jésus-Christ.

Au nom de l'EREN, au nom de chacun, le pasteur Bader lui exprime sa profonde reconnaissance et invoque la bénédiction de Dieu pour la suite de son témoignage chrétien qui, aujourd'hui, prend d'autres formes. Il termine en lui offrant un bouquet de fleurs en signe de reconnaissance.

**Le président** remercie le pasteur Gabriel Bader, précise que le Synode s'associe aux éloges et remerciements pour Jacqueline Lavoyer-Bünzli et continue l'ordre du jour.

**c) Commission de consécration (1 membre ministre et 1 membre laïc)**

**d) Synode missionnaire (1 suppléant)**

**e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)**

**Le président** informe qu'il n'y a aucun candidat pour ces postes.

**f) Commission d'examen de la gestion (1 membre ministre)**

**Le président** informe qu'à la suite de la démission de la pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, la commission est à la recherche d'un membre ministre, et que Monsieur Jean-Claude Barbezat en a repris la présidence.

### **3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale**

**Le président** invite M. Thomas Isler à quitter la salle et donne la parole à la pasteure Delphine Collaud qui représente la Commission de consécration en l'absence de sa présidente, Mme Françoise Ducommun.

**La pasteure Delphine Collaud**, pour le Commission de consécration, précise que lorsqu'elle a rencontré M. Thomas Isler, certains membres le connaissaient bien et d'autre pas, ce qui était son cas. Tous ont été unanimes dans une impression extrêmement favorable. Monsieur Isler a 47 ans, il est Suisse allemand de Bâle, originaire d'un milieu catholique, où il a reçu une éducation religieuse qu'il qualifie un peu de rituelle et où il lui manquait certaines implications de vie. Implications qu'il a trouvées dans le milieu évangélique où il a eu de nombreuses activités et responsabilités. Depuis quelques années, il s'est tourné vers l'EREN, trouvant dans l'implication de la communauté locale une place où il pouvait exercer son ministère de témoin du Christ. Il a donc choisi de faire la formation diaconale et a effectué ses stages dans la paroisse de La BARC, dans l'aumônerie spécialisée et l'aumônerie de prison. Actuellement, il est

suffragant pour la paroisse des Hautes Joux et l'aumônerie des prisons. M. Isler a frappé la Commission de consécration à plusieurs niveaux: premièrement par sa solidité, qui vient peut-être de son origine suisse allemande, mais certainement plus de sa foi qui est extrêmement forte, tranquille et paisible. Deuxièmement, par sa manière de prendre en compte son auditoire: il a eu pour tâche de présenter un texte dans un milieu d'enfants et dans le milieu carcéral, puisque ce sont les activités qu'il a actuellement. Les pistes qu'il a proposées révèlent qu'il arrive facilement rejoindre les personnes là où elles se trouvent, prendre en compte le public visé. Troisièmement, la Commission a été frappée par son humilité. La Commission de consécration a été conquise et recommande au Synode d'accepter la consécration diaconale de M. Isler.

Le document que chaque député a reçu et l'intervention de la pasteure Delphine Collaud ne suscitent aucun commentaire.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la consécration au ministère diaconal de M. Thomas Isler est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** invite M. Thomas Isler à regagner sa place.

**La pasteure Karin Phildius**, paroisse des Hautes Joux, exprime une prière de reconnaissance.

#### **4. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion**

(Rapport d'activité dès page 3)

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, fait l'écho des personnes qui disent que ce rapport est trop luxueux et qu'en ce sens, il ne reflète pas une image fidèle de l'EREN. Il n'en croit rien. Depuis quelque temps, l'EREN a appris à parler d'argent, de ses difficultés, à utiliser un langage alarmiste conforme à la situation, à chiffrer les besoins financiers, les coûts des services et de son activité. Pour une Eglise, ce n'est pas facile, et il remercie tous ceux qui ont osé braver ce défi. Pourtant, il faut apprendre maintenant à dire ce qui est beau, pour autant que cela n'amène pas à ignorer ce qui est plus difficile. Ce rapport d'activité n'a rien de luxueux au regard de l'engagement des paroissiens, des Conseillers paroissiaux, des catéchètes, des visiteurs, des moniteurs, des députés au Synode, des ministres et permanents laïcs, du personnel administratif, des Conseillers synodaux. La beauté d'un rapport d'activité qui est distribué, présenté et montré reflète également la fierté pour les engagements conséquents, à tous les niveaux de l'Eglise.

Si, pour la deuxième année consécutive, l'EREN est capable de présenter des comptes quasiment équilibrés, c'est aussi en vertu de cet engagement. L'extraordinaire réponse reçue en 2007 suite à l'appel financier auprès des paroissiens doit constituer un signe positif de confiance. Cela a permis à l'EREN de ne pas avoir recours à des emprunts onéreux et de disposer des liquidités nécessaires pour gérer l'activité courante et entreprendre des projets nouveaux. Les paroissiens ont mesuré l'urgence de la situation et réagi en fonction du crédit qu'ils étaient prêts à accorder à l'EREN, au propre comme au figuré. Cette réaction de confiance a été salutaire pour l'EREN. Si le pasteur Bader le souligne, c'est qu'il convient de voir dans cette réaction non seulement l'enjeu financier, mais aussi et surtout la mesure des attentes des paroissiens à l'égard de l'Eglise. Il s'agit de dire que cela a servi à quelque chose. Un rapport d'activité doit aussi

refléter une forme de fierté de l'EREN, constituée, premièrement par ces paroissiens.

Le pasteur Bader relève les chances devant lesquelles se trouve l'EREN à ce jour. Des ouvertures sont en train de se dessiner. Même si l'équilibre financier sera toujours sujet à des inquiétudes et à un travail constant de mobilisation, l'Eglise est dans la situation visée, c'est-à-dire, une forme d'équilibre entre les ressources et les forces à disposition; entre l'évolution des protestants dans le canton et l'évolution de l'activité de l'EREN. Cet équilibre va permettre d'imaginer de nouveaux projets. Le programme de législature présenté en décembre, ainsi que la planification financière de ce jour en sont les outils. Un autre signe d'espérance est qu'il est possible, aujourd'hui, de sortir de la mesure très pénalisante qui a consisté à n'engager dans des postes vacants que des personnes déjà au service de l'EREN. Comme le quota des postes est atteint, il est possible pour les paroisses de chercher des personnes en dehors du Canton. L'EREN cherche des pasteurs pour les années à venir. De nouvelles personnes signifient de nouveaux projets, de nouvelles idées et des regards renouvelés. Les attentes des paroissiens, l'équilibre dans lequel l'EREN se trouve, la perspective de développer de nouveaux ministères constituent des chances importantes pour l'EREN, qui justifient les efforts pour montrer une image plaisante de son activité.

Le pasteur Bader poursuit avec des aspects plus difficiles en relevant trois inquiétudes et difficultés.

La première est, qu'en de nombreux endroits, la diminution des postes n'a pas donné lieu à des organisations paroissiales satisfaisantes; c'est aussi vrai dans les postes cantonaux. Sans émettre de critique ou de reproche, on peut constater que les personnes qui occupent des postes et les Conseils ont d'énormes difficultés à fixer des priorités. Il reste encore ça et là des doublons, soit par l'impossibilité de décider de renoncer, soit par erreur d'organisation, soit parce qu'on ne s'est simplement pas posé la question de savoir s'il était pertinent de faire deux cultes de famille le même dimanche, dans la même paroisse. Il y a encore de grosses difficultés à mener dans les Conseils une réflexion sur la vision paroissiale, ses objectifs prioritaires et la manière dont elle entend s'organiser pour les atteindre. Le Conseil synodal s'inquiète, car de toute évidence, une telle situation ne peut pas durer: elle est fatigante, stressante et n'apporte que peu de satisfactions. C'est pourquoi il tente plusieurs initiatives pour aller à la rencontre des Conseils, colloques et paroissiens. Pour l'heure, il se sent démuné, même si des progrès sont en cours. Le pasteur Bader alerte les députés, particulièrement les députés laïcs bénévoles en disant que les permanents font trop de choses. Mais il est conscient que c'est difficile pour eux, qui sont engagés dans les projets et qui se sentent redevables de la qualité de leur travail de le dire. C'est pourquoi il appartient aux Conseils d'être attentifs à fixer des priorités et à dire aux permanents ce qu'ils ne doivent plus faire ou faire autrement.

La deuxième préoccupation du Conseil synodal est liée à la première et touche à la santé des personnes engagées dans le travail de l'Eglise, permanents comme bénévoles. Il y a en effet une fragilisation de ces personnes qui a des répercussions sur la santé qui ne s'apparentent pas seulement à des burn-out, mais peut conduire à des réactions physiques. Parce que le pire est de faire comme si de rien n'était et attendre que cela passe, le Conseil synodal a décidé d'en parler et, en consultation avec l'Assemblée des employés, a décidé de provoquer une rencontre pour parler de ces questions qui aura lieu le samedi 22 août de 10h à 12h, suivi d'un apéritif dînatoire. Cette rencontre est destinée à toute personne qui se sent concernée par cette question, soit parce que personnellement en

situation de fragilisation, soit que, dans sa fonction, elle remarque de telles situations et partage ces inquiétudes. Des personnes compétentes seront présentes pour aborder le sujet de manière à ne pas partir dans tous les sens ou à laisser de faux espoirs sur les possibilités.

La troisième inquiétude du Conseil synodal porte sur le phénomène naturel en situation de fragilisation qui est la tentation de repli sur soi. Ces tentations peuvent prendre plusieurs formes: repli sur son lieu de vie, son activité, son ministère, une forme d'Eglise, devant les défis ou les projets nouveaux, notamment lorsqu'ils engagent des partenaires externes, repli de l'ensemble de l'Eglise cantonale par rapport à ses voisines, une forme de ministère ou un choix théologique. Les tentations de repli peuvent aussi conduire à des formes de relativisations des exigences, c'est-à-dire à un nivellement pas le bas, comme s'il était possible de faire fi du monde extérieur. Il faut être attentif qu'en situation de fragilité, il faut redoubler ses efforts d'ouverture vers les autres, les collègues, les paroisses voisines, les chrétiens d'autres confessions, le dialogue interreligieux, les partenaires de la société et les Eglises romandes et suisses. Il faut rester ferme sur les exigences d'un travail de qualité et d'une formation appropriée pour les personnes qui s'engagent. Le rôle du Synode est de maintenir le cap sur une vision d'Eglise décidée ensemble et y participer ensemble.

Le pasteur Bader termine en redisant qu'il est assez fier de l'EREN pour pouvoir donner avec un immense plaisir ce "luxueux" rapport d'activités.

**M. Jean-Claude Barbezat**, pour la Commission d'examen de la gestion, laquelle s'est penchée attentivement sur le rapport d'activités EREN 2008. La première impression est que le rapport est agréable, la lisibilité relativement aisée, l'apport photographique contribue à un visage souriant de l'EREN et l'impression est de qualité. Ce document montre une bonne image de marque; une vue de l'extérieur qui se montrera positive. Mais au-delà de l'impression première, la CEG tient à relever quelques points qu'il ne faut pas perdre de vue:

- En page 5, le Conseil synodal évoque avec justesse la fragilité de l'EREN. Il dit renforcer le travail de cohésion entre les permanents. La CEG tient à comprendre "cohésion" comme "entente réciproque", et non un canevas imposant une pensée unique.

- En page 8, "cheminer ensemble": le travail par consensus est un long cheminement, mais la CEG espère que ce procédé n'entraîne pas des insatisfactions par la lenteur du processus.

- En page 8-9: Oser la vérité: on constate, suite aux décisions du Synode, une réglementation de plus en plus croissante au nom de la "protection de la personne".

- En page 10, la CEG s'interroge sur les difficultés du Centre social protestant. Sont-elles dues à l'autonomie qui lui a été donnée?

- En page 16, la CEG partage la déception quant à l'échec du "groupe ressources pour agir". Le nouveau projet "accompagnement des contributeurs" est encore un peu flou... En deux mots: à suivre!

- En page 19, la CEG, au vu des statistiques, a porté un regard sur l'évolution de la répartition des dépenses et des charges selon leur nature au cours des trois dernières années. En valeurs relatives, on observe les mouvements suivants:

1. Une augmentation de la part logistique (Conseil synodal, synode, communications, administration).

2. Un équilibre de l'intérieur (un département en particulier)

3. Une diminution aux niveaux diaconie et formation.

Même si les écarts sont relativement faibles, ils paraissent cependant significatifs, comme un écho de la société. L'EREN n'y échappe pas! Est-ce



bien, Est-ce mal? La CEG ne peut trancher, mais est consciente de ces modifications.

Pour terminer, M. Barbezat remercie le Conseil synodal pour la bonne facture du rapport.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.**

**Le président** procède à l'examen du rapport chapitre par chapitre.

Le rapport d'activité ne suscite aucun commentaire.

**Le président** procède au vote du rapport et de la résolution qui a la teneur suivante:

**Le Synode accepte le Rapport d'activité du Conseil synodal pour l'année 2008.**

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur sa gestion (rapport d'activité dès page 3) et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

#### **5. Rapports des Commissions nommées par le Synode** (Rapport d'activité dès page 24)

Le rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale (p. 24) ne suscite aucun commentaire.

Le rapport de la Commission d'examen de la gestion (p. 25) ne suscite aucun commentaire.

**Le président** procède au vote des rapports et de la résolution qui a la teneur suivante:

**Le Synode accepte les rapports de la Commission de consécration pastorale et diaconale et de la Commission d'examen de la gestion.**

**Au vote, les rapports des Commissions nommées par le Synode et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président** remercie les membres des commissions concernées et les auteurs des rapports.

#### **6. Comptes de l'exercice 2008 (Annexe 1)**

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, précise qu'il est chargé de présenter les comptes 2008 en pleine crise économique! Or, cela rappelle certaines situations vues ce printemps, où une entreprise présentait des résultats 2008 tout à fait honorables, alors que dans les ateliers, la crise battait son plein. La situation n'est pas la même pour l'EREN, heureusement, et les comptes 2008, valent effectivement la peine d'être pleinement appréciés. On peut remarquer, chose extraordinaire, que la contribution ecclésiastique est tombée exactement sur la somme du budget, à 9'000 francs près. Sur un total de 7 millions, il faut le faire ! Pourtant, cela ennuie un peu M. Bonanomi, car dorénavant, il ne pourra plus dire que l'évolution de la contribution ecclésiastique est aléatoire et imprévisible sans être contredit! On peut constater, avec satisfaction, que les comptes 2008 sont équilibrés, avec un très léger déficit. Lorsque le budget a été

fait en septembre 2007, le déficit attendu était de 400'000 francs. D'où vient la différence? Principalement, ce sont les salaires pour la desserte ministérielle qui ont été inférieurs aux prévisions. Plusieurs postes vacants, durant un certain temps ont donc engendré une diminution des coûts salariaux. Mais il y a eu également des surprises au niveau des revenus: des améliorations des intérêts financiers, de la participation des hôpitaux aux prestations d'aumônerie, des dons et legs plus élevés que d'habitude, plusieurs petites économies ici et là.

Finalement, un montant de 130'000 francs a pu être attribué au fonds de roulement, à titre de réserve pour la crise financière actuelle. L'EREN n'est pas la seule à faire une telle réserve: la ville de La Chaux-de-Fonds a fait de même pour un montant de 9 millions de francs.

M. Bonanomi rappelle que les ventes de cures n'ont pas d'influence sur les comptes d'exploitation, car elles alimentent le fonds de roulement et n'entrent pas dans le résultat. Il rappelle que le fonds de roulement est la réserve d'argent qui permet, entre autre, de combler le décalage entre les rentrées d'argent et le versement des salaires, et qui permettra en 2010 et 2012 de rembourser les prêts reçus en 2007.

L'équilibre financier atteint en 2008 est une satisfaction, mais il a coûté cher: payé sous forme de surcharge de travail, de chamboulements dans les paroisses et de renoncements douloureux. Mais il faut aussi reconnaître ce qui a été gagné. Il ne cache pas que dans les années passées, en tant que paroissien, il ne pouvait pas rester indifférent aux difficultés financières de l'EREN. Il se sentait concerné, et en même temps impuissant face au problème. C'était comme une fatalité qui collait à l'Eglise. Aujourd'hui, ce malaise est passé et il en est très reconnaissant.

Ceci n'empêche pas que les efforts de responsabilisation face à la contribution ecclésiastique doivent se poursuivre. L'exercice 2009 sera beaucoup plus difficile, non seulement à cause de la crise économique, mais aussi en raison de l'adaptation des salaires qui a été décidée en 2006 et dont la deuxième et dernière tranche entre en vigueur en 2009. En page 17, on trouve les données des paroisses pour l'année 2008, le nombre de membres, la contribution ecclésiastique, et d'autres informations. Dès 2010, ce tableau sera modifié pour y présenter les chiffres sur plusieurs années, avec plus de détails. Ceci permettra de suivre l'évolution d'année en année, et aussi, le Conseil synodal l'espère, de mettre en évidence le fruit des efforts déployés dans les paroisses.

M. Bonanomi termine en remerciant le secrétariat général, en particulier le secteur comptabilité, qui fait chaque année un grand travail pour livrer ces résultats.

**M. Claude Wälti**, pour la Commission d'examen de la gestion, précise que la CEG s'est penchée attentivement sur les comptes de l'exercice 2008 et fait part de ses réflexions en trois volets:

1. La présentation ou la lisibilité du document:

La CEG constate avec satisfaction que les comptes 2008 comportent trois nouvelles colonnes (total par département, différence comptes/budget et pourcentage). Pourtant, elle regrette que dans la colonne différence comptes/budget subsistent des rubriques non calculées (par ex, 8b recettes), qu'il y ait des signes d'écart dans le mauvais sens (lorsqu'on calcule un écart sur les ressources, il faut en inverser le signe de manière à ce que l'addition des écarts des lignes de détails corresponde à la ligne totale). Ces deux imprécisions ont créé 14 erreurs sur le document officiel des comptes de l'exercice 2008. C'est dommage et cela ne fait pas très sérieux. Un peu comme si on laissait des fautes d'orthographe dans les textes des rapports.

Dans le même type d'imprécisions, il est parlé, à la ligne D6 9.b, d'une attribution pour projet "groupe pilotage ressources", alors qu'il s'agit

d'une dissolution. La colonne "total par département" paraît peu judicieuse à la CEG, alors qu'une comparaison des comptes annuels avec ceux de l'année précédente en valeur absolue et en % paraîtrait plus opportune. Pour faciliter la lisibilité du document, les colonnes comparatives "diff. Cptes/bud." et "diff. Cptes/année précédente" (à créer) devraient être arrondies à la centaine, voire mieux, au millier de francs.

Pour tous les rapports autres que financiers, le Conseil synodal a innové en créant une rubrique "en bref". C'est fort judicieux, et la CEG propose de l'étendre au secteur financier en faisant une page de synthèse, format A4, comprenant les totaux pour chaque département.

Enfin, pour augmenter la clarté et l'interprétation des comptes annuels, l'annexe au bilan "provisions pour" (page 7) devrait comporter 2 colonnes supplémentaires intitulées "attributions" et "dissolutions". Ainsi, le lecteur des comptes peut facilement dissocier ce qu'on a mis en réserve (Attributions), de ce qu'on a puisé (Dissolutions).

## 2. La satisfaction du résultat:

Si la contribution ecclésiastique est supérieure de 9'000 francs par rapport au budget, elle a chuté de 783'000 francs par rapport à 2007. Grâce à la subvention de l'Etat en hausse, à l'augmentation des intérêts actifs, la baisse des recettes a été limitée à 556'000 francs par rapport à l'année précédente. Enfin, le total des ressources est en baisse de 635'000 francs par rapport à 2007. Lorsqu'on sait que l'essentiel des charges de l'EREN est fixe, la CEG pense qu'il faut féliciter le Conseil synodal pour son excellente anticipation. Il a pris les mesures adéquates et souvent impopulaires pour obtenir des comptes équilibrés. Avec une diminution de 524'000 francs, la desserte ministérielle des paroisses paie le plus lourd tribut à cette baisse de charge nécessaire. La diaconie et l'entraide sont conformes au budget, mais en baisse de 98'000 francs, grâce au désengagement de l'EREN à la Maison de Champréveyres et à la Clinique de la Rochelle. Enfin, le département Théologie, Education et Formation diminue ses charges de 203'000 francs avec la disparition des maîtres de religions, la baisse du subventionnement du Louverain et la baisse de traitements et charges.

## 3. Observations et bouclage:

Le Conseil synodal a décidé d'attribuer 130'000 francs au fond de roulement en prévision des années difficiles qui s'annoncent. Sans cette attribution, le résultat de l'exercice aurait été un bénéfice de 104'000 francs. Pour la CEG, cette attribution est inutile, car au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le fond de roulement se monte à 5'003'000 francs. Le but de cette écriture est de faire croire que l'on est prudent en prévision des années difficiles à venir plutôt que d'annoncer un bénéfice de 104'000 francs. La CEG estime qu'une prévision pour perte de cours de 99'000 francs aurait été plus judicieuse, puisque la valeur boursière à fin 2008 montre une perte de quelque 99'129 francs.

Les remarques de la CEG ont pour but de proposer une amélioration sur la forme et non au fond. Elle reste convaincue que le Conseil synodal a fait un excellent travail d'anticipation et de contrôle des dépenses car, au risque de se répéter, avec une baisse de ressources de 635'000 francs par rapport à 2007, le Conseil synodal a réussi un tour de force en arrivant à équilibrer les comptes 2008. La CEG tient à l'en féliciter.

La CEG recommande au Synode d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Conseil synodal.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.**

**Le président** procède à l'examen des comptes de l'exercice 2008, chapitre par chapitre.

Les comptes de l'exercice 2008 ne suscitent aucun commentaire.

**Le président** procède au vote sur les comptes de l'exercice 2008 et sur la résolution qui a la teneur suivante:

**Le Synode accepte les comptes et bilan de l'exercice 2008.**

**Au vote, les comptes de l'exercice 2008 et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

**Mme Hélène Caudwell**, paroisse des Hautes Joux, s'excuse de prendre la parole après la votation, mais elle attendait la page 6. La paroisse tient à souligner la tenue des comptes. L'EREN utilise ses fonds du mieux qu'elle peut et un travail sérieux a été accompli au niveau de la gestion.

Il lui reste cependant une interrogation: au point 8 des recettes, figure la vente d'immeubles à hauteur 1'672'000 francs dont on précise qu'elle a été attribuée au fonds de roulement. Cela n'influence donc en rien les comptes d'exploitation. Pourtant, la paroisse s'étonne de voir toujours le même chiffre de 4'296'000 francs pour les Immeubles, dans les bilans en fin 2007 et 2008. Ne devrait-il pas varier, puisque l'EREN a moins d'immeubles?

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, tient d'abord à remercier la CEG pour son analyse très précise sur les comptes, et précise qu'il a pris bonne note des remarques qui ont été faites pour l'amélioration du document l'année prochaine. L'attribution de 130'000 francs au fonds de roulement est également sujet à discussion, mais le fait que la ville de La Chaux-de-Fonds tout comme l'EREN l'ait fait montre qu'il y a quelque chose de correct. Il estime que de parler en juin 2009 d'un bénéfice 2008 n'est pas tout à fait approprié, compte tenu de la situation dans laquelle l'EREN se trouve et il a paru plus judicieux de faire une réserve. La proposition de faire cette réserve en révisant la valeur des titres en bourse est effectivement une manière possible de faire.

Quant la question de la paroisse des Hautes Joux, effectivement, l'EREN a vendu des immeubles pour près d'1,6 millions. Dans les notes à l'appui, la somme des ventes de cures fait l'objet d'un suivi précis, on n'en perd pas la trace et il a été vendu pour près de 3 millions jusqu'à ce jour. La mise à jour de la valeur au bilan de ces 4'296'000 francs est une question à laquelle le Conseil synodal pense, et il espère trouver une manière légère, sans faire de la haute voltige en comptabilité, pour tenir compte de la modification du parc immobilier.

**M. Claude Wälti**, pour la Commission d'examen de la gestion, précise qu'il a eu la même question. Le secrétariat général lui a répondu que la valeur indiquée de 4'296'000 est nettement inférieure à la valeur réelle des immeubles, sachant qu'ils ont une valeur d'assurance de 60 millions. Compte tenu que ces 4 millions ne sont pas attribués directement à des immeubles globaux et nettement sous-évalués, la comptabilité a estimé que la valeur comptable de ces immeubles ne devait pas être diminuée. L'intégralité de la vente peut être prise comme bénéfice.

**Le président** demande d'excuser sa rapidité de traitement, et décide de procéder à nouveau au vote.

**Au vote, les comptes de l'exercice 2008 sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président** rappelle le changement d'ordre du jour et passe au point

## 9. Rapport n°3 d'évaluation du Conseil synodal sur la fusion des éditions NE et BE-JU de la Vie Protestante

Le pasteur Pierre de Salis, pour le Conseil synodal, précise que la Vie Protestante est la présence de l'Eglise presque mensuelle dans les boîtes aux lettres de quasiment tous les membres de l'EREN. Pour certains, il s'agit de leur seul lien avec l'Eglise. La VP, c'est: des interviews, des repères éthiques et historiques, des regards croisés sur des thèmes actuels souvent en lien avec la question religieuse, des échos œcuméniques, un dossier (pour approfondir, s'étonner, s'interroger, douter ou se mettre en route), des respirations (vie intérieure, spiritualité, vie culturelle...), des informations utiles (les conseils avisés du CSP, le travail des œuvres d'entraide, les actions Terre Nouvelle), des bons plans, etc... Mais, la VP, c'est également, dans le deuxième cahier, des événements d'actualité, des nouvelles de l'EREN, des comptes-rendus d'événements particuliers, un soutien à la campagne stimulant le paiement de la contribution ecclésiastique, et, enfin, les chroniques paroissiales soutenues par une infographie dynamique, des événements mis en exergue, une manière structurée de diffuser l'information: événements, cultes, mémo, etc...

L'EREN, en diffusant un journal "tous ménages", cherche à rejoindre chacun dans son lieu de vie, rappelle que l'Eglise est là, régulièrement, au cœur de presque chaque foyer membre, maintient un contact régulier. Elle informe, communique, interpelle, et tout en gardant ses distances avec toute forme de prosélytisme, cherche à offrir un soutien spirituel de qualité.

Le pasteur de Salis rappelle brièvement les principaux avantages offerts par la fusion des structures éditoriales des éditions NE et BE-JU de la Vie Protestante sous l'égide de la fondation Visage Protestant.

Premièrement, une solution structurellement très solide qui s'appuie sur une collaboration avec la Fondation Visage Protestant. Le pasteur de Salis en profite pour saluer son vice-président, M. Michel Berlincourt qui est présent pour la matinée. Cette collaboration a fait ses preuves à l'issue d'une phase expérimentale qui n'a pas fini de s'améliorer. Les députés peuvent voir les mesures prises ou à prendre à l'avenir: une amélioration au niveau du graphisme, une clarification de la manière d'informer, des améliorations techniques et surtout, pour l'automne, l'intensification des contacts avec les paroisses et les offres de formation pour les rédacteurs locaux qui pourraient être coachés par la rédaction. Une collaboration entre les rédactions, qui si elle a connu des hauts et des bas par le passé s'appuie aujourd'hui sur plus de 15 ans d'expérience.

Deuxièmement, une diminution globale des charges avec un journal dont la production offre un rapport "qualité - prix" extrêmement avantageux, avec un prix-plancher en 2010 de 72 cts le numéro. Une solution avantageuse qui permet d'affirmer que les demandes répétées du Synode pour réduire les coûts ont été non seulement entendus, mais traduits dans une solution durable qui présente de solides garanties quant à son avenir, pour continuer de nourrir la réflexion, la conscience éthique et la spiritualité.

De nos jours, l'Eglise ne peut plus prendre en charge spirituellement l'entier d'une population. A l'heure actuelle, des croyants de différentes religions doivent cohabiter. Les pratiques spirituelles, surtout communautaires, se modifient. Les moyens planétaires d'information et de communication, la mobilité, la culture de la liberté de changement changent profondément le mode de vie. La Vie protestante est un moyen non seulement de créer (ou de recréer) un lien entre les protestants du Canton, mais aussi de renforcer ce lien et de le soigner. Le pasteur de Salis termine en relevant que dans son dernier numéro, la Vie Protestante vient la tête dans

les étoiles et le cœur totalement orienté vers le prochain numéro, le tout avec une solution durable, dont les coûts sont tout sauf astronomiques !

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est reconnaissante qu'enfin, le coût ait été maîtrisé et que le prix au numéro soit le même pour tous. Le changement d'aspect, particulièrement le support papier, survient fort à propos dans le contexte des difficultés financières actuelles: il présente fort bien, tout en donnant une image plus juste de l'EREN. La paroisse désire remercier tous ceux qui ont travaillé à cette fusion et acceptera le rapport et les résolutions.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, se réjouit de vivre le mariage entre la VP neuchâteloise et celle des Eglises francophones de Berne Jura. Le rapport explicite clairement les conditions, les avantages et les risques de la fusion sous l'égide de la Fondation Visage Protestant. L'évaluation de la phase expérimentale a démontré que les objectifs financiers sont tenus, la qualité et le contenu du journal sont excellents et la gestion des chroniques paroissiales est encore en voix d'amélioration dès cet automne. Après la présentation vibrante du pasteur de Salis, M. Allisson ne pourra personnellement pas s'empêcher, à chaque fois qu'il chantera "tu es là au cœur de nos vies", de penser, non seulement au Christ, mais également à la VP. Par conséquent, les députés du Joran accepteront les trois résolutions qui accompagnent le rapport.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, à titre personnel, est tout à fait de l'avis de la paroisse du Joran. Toutefois, comme il a travaillé de nombreuses années à la VP, il est un peu nostalgique quant à son aspect. Il a été beaucoup parlé de son contenu dans des propos élogieux et admet que c'est le principal. Néanmoins, il rappelle que la VP a eu une forme qu'il trouve nettement meilleure qu'actuellement. Toutes proportions gardées, il souligne que le pasteur Bader a dit être fier de la qualité du rapport d'activités du Conseil synodal, et regrette que la VP ne puisse pas s'en inspirer.

**Le pasteur Pierre de Salis**, pour le Conseil synodal, remercie pour les encouragements et interventions. Concernant la nostalgie du pasteur Roth, il admet que l'on peut regretter le passage de l'édition papier glacé sans luxe inutile à une édition papier. Un des éléments décisifs était bien évidemment les coûts, mais aussi l'enquête sur le lectorat qui avait été mené tant du côté Berne-Jura qu'à Neuchâtel et qui avait démontré qu'indépendamment de la forme, la VP était lue à peu près à part égale des deux côtés. Du côté Berne - Jura, d'ailleurs, il y avait déjà une Vie Protestante imprimée sur papier journal. Il admet que cela peut être considéré comme un léger pas en arrière, mais d'un autre côté, la solution est intéressante et harmonieuse entre les deux partenaires et propose d'aller de l'avant sous cette forme.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**

**Le président** passe à la résolution 1

**Suite aux décisions prises par le Synode depuis 1997 concernant La Vie protestante et suite aux collaborations intensives mises en place en 2007, le Synode décide d'intégrer de plein droit et paritairement dès le 1er**

janvier 2010 la Fondation Visage protestant et de lui confier l'édition et la gestion administrative et financière de La Vie protestante.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 2

Le Synode décide de doter la Fondation Visage Protestant d'un capital de Fr. 61'000.-.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 3

Le Synode décide :

- du maintien de la part annuelle de la caisse centrale à son niveau actuel (Fr. 72'000.-) pour les années 2010-2011, à verser à la Fondation Visage protestant,
- de l'adoption d'un tarif unique pour toutes les paroisses (Fr. 7.20 pour 10 numéros, pour l'année 2010),
- de la constitution au 31 décembre 2009 d'un fonds de soutien (2010-2011) doté de Fr. 20'000.- en faveur des paroisses de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, dont la charge augmente.

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport d'évaluation du Conseil synodal sur la fusion des éditions NE et BE-JU de la Vie Protestante et les résolutions sont acceptés à une large majorité.

## 7. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la planification financière

Le président précise que ce rapport a le même statut que le programme de législature présenté lors du dernier Synode. Ce rapport donne un cadre, et il n'y a pas de vote pour que le Synode puisse influencer, année après année, l'évolution économique de l'EREN en adoptant les budgets.

M. Hans Beck, pour le Conseil synodal, pense que chacun est conscient des limites d'une planification. Pour l'expliquer, il cite un auteur anonyme qui a fait ce constat juste et profond: "Planifier, c'est remplacer le hasard par l'erreur". M. Beck estime que corriger une erreur dont on comprend les causes est plus facile que de faire face à ce hasard que l'on ne maîtrise pas. La planification financière soumise ce jour, fait partie du programme de législature 2008-2012, dans le chapitre "Eglise équilibrée", l'objectif général qui dit que "l'EREN jouit d'une situation financière stabilisée", et plus concrètement "il faut mettre en place et exécuter la planification financière". Il rappelle qu'il ne s'agit pas de voter aujourd'hui, mais d'en prendre connaissance, de faire des remarques et de poser des questions. Il est clair qu'année après année, les budgets futurs se baseront sur cette planification tout en en corrigeant les éventuelles erreurs.

M. Beck précise que le rapport présenté est structuré selon les départements, comme il en est des comptes. Il désire toutefois relever quelques aspects particuliers qui touchent quelques départements. D'abord,

concernant les ressources, l'évolution des contributions ecclésiastiques a été estimée le mieux possible en tenant compte de la crise, tout en espérant qu'elle ne durera pas trop longtemps. Les contributions de l'Etat devraient légèrement augmenter selon la nouvelle clé de répartition entre les Eglises. Le Conseil synodal espère que les négociations sur le concordat avec l'Etat mènent à de nouvelles prestations, ainsi qu'à une plus grande participation des homes et des hôpitaux. En ce qui concerne les charges de personnel, les 52 postes restent, malgré le fait que pour équilibrer les finances, il faudrait descendre à 48. Il s'agira donc de trouver un financement supplémentaire extérieur couvrant jusqu'à 4 postes. Le Conseil synodal, hélas, coûtera un peu plus cher au moment où il fonctionnera selon la nouvelle structure. Fonctionnera-t-il encore mieux que celui qui est présent aujourd'hui, il n'en sait rien!

Pour l'administration, on peut remarquer une diminution de traitement et de charges sous D6/1a qui n'est, en fait qu'un report sur l'exploitation immobilière qui est sous D6/6a.

Les contributions de l'EREN ne coûteront soit plus rien (La Rochelle, Champréveyres) soit vont cesser pour l'année 2011 (Le Louverain).

Le soutien à diverses activités, sous D4/1a, l'engagement du responsable des services cantonaux qui est compris dans la ligne du ThEF; la Vie protestante reste constante; la plateforme de diaconie de proximité dont un montant de 20'000 francs est prévu pour la faire fonctionner.

Les actions de rappel auprès des contribuables continuent avec des charges diminuées.

En ce qui concerne la vue d'ensemble, le total des charges devrait être de 9,5 millions de francs par année. Ce montant est dépassé en 2009, 2010 et 2012, mais devient presque atteint en 2011. Le déficit cumulé en 2011 sera relativement élevé, ce qui incite à réfléchir à ce que l'on pourrait appeler des mesures d'économies. Dans l'ensemble, les finances ne se portent pas si mal que cela. Toutefois, il faut être prudent, même si les contributions ecclésiastiques des personnes physiques enregistrées jusqu'ici sont du niveau de celles de l'année passée.

M. Beck fait une dernière remarque concernant ce qui a pu être lu dans le journal l'Express selon la question du patrimoine immobilier, qui fait partie de la planification financière. La première idée est donc de valoriser le parc immobilier par toute une série de travaux. Il s'agit de voir quelle est la marge d'amélioration. La perspective de recourir à la vente de biens immobiliers pour éponger un éventuel déficit, ce qui a fait l'objet de l'article de l'Express doit, éventuellement, être envisagée. Elle ne fait pas partie, à l'heure actuelle, de la politique de gestion du Conseil synodal. Les cures vendues ou à vendre sont prioritairement des objets dont on n'a plus besoin actuellement pour exécuter la mission de l'EREN.

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, donne quelques pistes sur les manières de réagir pour éponger le déficit. Comme constaté, la planification financière laisse apparaître un déficit cumulé important, dû principalement à la baisse du revenu de la contribution ecclésiastique supposée en raison de la crise économique, en espérant qu'il s'agisse d'un problème passager. C'est pourquoi il faut réagir en privilégiant les mesures temporaires. Dans le courant de l'hiver, un petit groupe de réflexion s'est penché sur les mesures possibles pour faire face à la crise et ses idées sont débattues en Conseil synodal. Il a aussi rencontré des représentants de l'Assemblée des employés de l'EREN. Le groupe fonctionnera aussi longtemps que la crise l'exigera, et des actions seront mises en œuvre au fur et à mesure qu'elles auront été discutées et mûries avec les instances concernées. Elles seront aussi soigneusement communiquées au sein de l'EREN.



Voici un exemple d'une telle mesure: Puisque l'on assiste à un fort recul de la contribution ecclésiastique des entreprises, il a été décidé de rendre visite spécifiquement à celles qui sont le moins touchées par la crise: certaines banques comme la Banque Cantonale, le secteur de l'énergie et celui des télécommunications. En plus, il a été convenu avec les Eglises sœurs (catholique romaine et catholique chrétienne) que chacune peut visiter des entreprises à elle seule, au nom des trois. Jusqu'à présent, une délégation comprenant les trois églises était formée, ce qui alourdissait le travail d'organisation. Les Eglises sont donc devenues plus efficaces et sont confiantes en ce qui concerne les résultats.

En parlant des mesures de crise, il faut aussi mentionner celles qui ne sont pas envisagées. Dans ce sens, le Conseil synodal a la volonté de ne pas toucher à la desserte paroissiale, et de ne pas procéder à des réductions linéaires sur toute l'EREN.

Actuellement, les versements de la contribution ecclésiastique des personnes physiques sont en train d'arriver sur les comptes. La majeure partie des paiements intervient en mai et en juin chaque année. Le secrétariat a remis les chiffres tous frais du 8 juin, et la bonne surprise est que les paiements rentrent au même rythme que les années précédentes. Il faudra encore attendre la fin du mois pour être vraiment au clair. De plus, ce ne sera qu'en novembre, au moment des paiements des entreprises, que le service de comptabilité sera fixé sur la contribution ecclésiastique 2009. Il faut donc être vigilants et rester confiants et sereins dans le plaisir de servir l'Eglise.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom personnel, remercie le Conseil synodal d'avoir pris le risque de faire des erreurs. Il remarque que sur la planification financière 2012, une somme de 200'000 francs est allouée au fonds de roulement. Il n'a pas l'impression que ce soit opportun de faire une prévision dans le cadre d'une planification financière et il estime que cela fausse un peu les pertes cumulées à couvrir, qui devraient être de 200'000 francs inférieur.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande des précisions quant au point D2/4b) Insertion AI. De quoi s'agit-il?

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, remercie le Conseil synodal pour le travail remarquable de cette planification qui aide à avoir une vision incontestable pour les mois et les années à venir. Il remarque, en son nom propre, que devant l'étendue des difficultés de l'EREN, dont on dit qu'elles ne sont pas trop graves, sachant que l'on parle d'une seule Eglise, et non pas des églises protestantes du Canton de Neuchâtel, trouverait judicieux que le Conseil synodal puisse avoir une vision réellement complète, complétée par les finances à disposition de l'EREN. La planification est pertinente, mais il lui semble qu'il manque les moyens dont disposent les paroisses. Ce serait un comble que, dans les prières, on ne parle que d'une Eglise, et que certaines de ces paroisses continuent de thésauriser. Ce propos a pour but de lancer le débat avant de proposer éventuellement, une motion demandant au Conseil synodal d'y voir clair dans les comptes et les fortunes paroissiales. Une fusion des caisses paroissiales ne serait-elle pas de nature à contribuer à l'assainissement de l'EREN?

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, précise qu'il se réjouit d'être dans la situation où il s'agira de réfléchir à l'attribution des 200'000 francs mis au fonds de roulement en 2012. Par ailleurs, cette

décision sera prise de manière correcte au moment voulu.

Il explique que dans la réforme de l'Assurance Invalidité, il est prévu que l'AI intervienne à un stade plus avancé au cas où une invalidité potentielle se présente à l'horizon. A ce moment-là, l'AI collabore avec l'entreprise pour faire en sorte que les choses se passent bien. Cette manière de les impliquer coûte également quelque chose à l'entreprise, c'est pourquoi ce poste est prévu dans cette planification, pour affirmer que l'EREN est ouverte à cette manière de collaborer. Il reconnaît que le fait de le mettre dans la planification pour montrer l'ouverture de l'EREN n'est peut-être pas très judicieux.

Finalement, pour une péréquation entre les paroisses et l'EREN, la proposition de M. Laurent trotte certainement dans la tête de beaucoup. Il précise que la péréquation des paroisses suisses allemandes et l'EREN a aussi été évoquée. Le sujet est présent et devra certainement être abordé dans un avenir plus ou moins proche.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** passe à l'examen de détail chapitre par chapitre.

Les points A1 Synode; A2 Conseil synodal/Secrétariat; D1 Extérieur ne suscitent aucun commentaire.

D2/Intérieur

**M. Claude Wälti**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande des précisions sur le point D2 1b Financements extérieurs de 600'000 francs prévus sur trois ans.

Les points D3 Diaconie et Entraide; D4 Théologie Education et Formation; D5 Information Communication; D6 Finances et administration; Récapitulation ne suscitent aucun commentaire.

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, précise que les financements extérieurs sont un foisonnement d'efforts qui vont mener à cette somme. Ce sont les négociations avec les différentes institutions qui bénéficient des prestations de l'Eglise en particulier les homes, les hôpitaux, l'Université, l'Etat, afin de les motiver à contribuer de manière active au paiement de ces prestations. Il y a aussi des contacts avec la FEPS et la CER pour essayer d'obtenir des allègements supplémentaires par rapport à ce que l'EREN paie actuellement. Quelques paroisses que M. Bonanomi a visitées, ont parlé d'éventuelles participations de leur part pour certaines prestations si elles en ont les moyens. Cela va débiter dans deux ans, et il espère que d'ici là, ces chiffres pourront être confirmés. Cela demande la collaboration de beaucoup de monde, en particuliers des paroisses. Il pense par exemple aux homes avec le nouveau service d'aumônerie, c'est dans la proximité qu'il est possible de motiver les homes à marquer leur attachement à cette prestation par ces contributions plus élevées.

**Le président** passe à la résolution 1

**Le Synode prend acte de la planification financière pour la période 2009-2012.**

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la planification financière et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

**8. Rapport n°2 du Conseil synodal sur la cantonalisation de l'aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS)**

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode, selon la résolution 156-J de juin 2008, a déjà décidé le principe de la cantonalisation dans les homes, mais à condition que le projet articule le lien de l'aumônerie cantonale des homes avec le Conseil paroissial, les visiteurs bénévoles et le colloque.

Le Conseil synodal propose une mise en œuvre de cette cantonalisation qui, à ses yeux, tient compte de cette condition. Jusqu'ici, la clé de calcul des postes paroissiaux tient compte, parmi d'autres éléments, du nombre de lits dans les homes. Les paroisses ont donc, parmi les postes attribués, des forces pour l'aumônerie en EMS. La volonté du Conseil synodal de traduire au mieux ce lien entre l'aumônerie cantonale et les paroisses apparaît dans la proposition du nombre de postes à transférer des paroisses à l'aumônerie. Tout en maintenant le principe qu'un quota minimal de 50% par district est nécessaire à l'accomplissement de la mission, le nombre de postes transférés des paroisses à l'aumônerie est un peu inférieur au calcul que prévoit la répartition actuelle des postes. C'est le sens du tableau que l'on trouve en page 16 du présent rapport. La situation théorique du pourcentage de postes à transférer a été calculée par le secrétariat général sur la base de la clé de répartition actuelle. La situation actuelle effective correspond à ce que les paroisses ont elles-mêmes donné. La situation future proposée tient largement compte de la situation actuelle, tout en invitant le Synode à mettre à disposition les forces nécessaires à une présence utile et reconnue dans les divers établissements, et en assurant le lien avec les paroisses.

Le Conseil synodal estime qu'avec sa proposition, d'une part, les objectifs des Visions Prospectives de décembre 2007 pour une aumônerie solide, cohérente au niveau cantonal et en mesure de se situer en partenaire de la pastorale de la santé catholique romaine sont atteignables. D'autre part il estime avoir tenu compte des conditions posées par le Synode de juin 2008.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière

**Le pasteur Christian Miaz**, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, juge l'introduction un peu idyllique et estime que ce rapport ne donne aucun lien contraignant. La seule chose demandée, est une collaboration aux activités paroissiales sans aucune précision; une participation trimestrielle au colloque qui fixera cette collaboration et de donner une copie des activités annuelles au Conseil paroissial. Le seul lien avec le Conseil paroissial est ce rapport annuel... ce qui est très mince! Il s'agit de voir que l'autorité passe donc des Conseils paroissiaux au responsable des services cantonaux, puisque c'est lui qui va chapeauter l'ensemble de cette aumônerie. Il n'y a pas de groupe qui accompagne les aumôniers, l'engagement et le cahier des charges ne sont plus de la responsabilité du Conseil paroissial, même partiellement. On aurait pu imaginer un système où chaque Conseil paroissial est représenté dans un Conseil de l'aumônerie en EMS. De plus, la collaboration avec la paroisse se fera uniquement par le biais des professionnels (colloque). Un autre point pour lequel il n'a pas vraiment reçu de réponse dans le rapport est qu'en l'absence d'instance collégiale à laquelle se référer, c'est toujours au responsable des

services cantonaux qu'il faudra s'adresser en cas de difficultés au niveau du travail des aumôniers en EMS.

Le pasteur Miaz informe qu'il votera l'entrée en matière, car le Synode doit prendre une décision, mais il faut être conscient qu'il y a un déplacement vers l'autorité cantonale sur la gestion des EMS et que c'est une perte totale de l'autorité du Conseil paroissial.

**M. Rico Gabathuler**, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que l'ensemble du rapport proposé est bien structuré en intégrant aussi le côté historique du sujet. Ensuite, il couvre pratiquement tous les aspects de l'aumônerie des homes au niveau du travail des ministres et des bénévoles sur le terrain. Ce qui manque, c'est une plateforme où les aumôniers puissent se rencontrer régulièrement, comme cela se fait au niveau de l'aumônerie des hôpitaux. Le rapport intègre, comme souhaité, le lien avec les paroisses, et prend en comptes les activités actuelles. Le plus grand défi, à son avis impossible pour son expérience à La Chaux-de-Fonds, est le pourcentage proposé pour la tâche future. Pour le cas cité, la prestation offerte aujourd'hui ne pourra pas être maintenue de la même manière. Le rapport laisse également ouvert la question du financement de la formation des bénévoles. M. Gabathuler avait compris qu'elle serait financée entièrement par la caisse centrale, or dans le rapport, les frais sont partagés entre la caisse centrale et les paroisses.

A ses yeux, la faiblesse du rapport est que l'information sur le contenu de la formation pour les bénévoles est faible: il manque tout le côté théologique spirituel, ainsi que l'approche technique de la visite et de la rencontre. Il estime aussi que les bénévoles qui font des visites à domiciles doivent pouvoir participer à cette formation cantonalisée.

Par conséquent, la paroisse accepte l'entrée en matière et va proposer un amendement ainsi qu'une résolution supplémentaire.

**La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse de La BARC, en son nom personnel, ne partage par la remarque du pasteur Miaz. Il y a toujours une peur de perte de pouvoir. Comme pasteure engagée à 100%, elle a une part de son travail qui s'assume dans un home. Or, le Conseil paroissial ne s'en préoccupe pas et jamais il n'en a été question à l'ordre du jour d'une rencontre. Si le Conseil paroissial ne s'en préoccupe pas, que se soit par désintérêt ou autre chose, elle ne voit pas la différence entre "ne pas s'en préoccuper même si c'est sous l'autorité paroissiale" et "ne pas s'en préoccuper si cela devient sous une autorité cantonale". À la limite, cela ne fait que soulager fictivement les Conseils paroissiaux de ce point. La paroisse de La BARC accepte l'entrée en matière et les résolutions.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, évoque quelques surprises découvertes à la lecture du rapport. Comme la paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, la paroisse a été surprise du manque d'insertion dans le travail des paroisses et notamment d'une solution évoquée qui permettait à un pasteur déjà engagé d'assumer une partie de l'aumônerie. Dans la même mouvance, l'introduction d'une autre unité de travail (celle des districts) au lieu de la répartition habituelle ne permet pas une meilleure coordination entre les paroisses et l'aumônerie. L'idée d'une unité minimum à 50% et l'abandon du nombre de lits pour le calcul paroissial a également surpris la paroisse. Ceci d'autant plus qu'elle avait demandé un même travail pour les paroisses (mesurer un minimum de personnel par rapport à la dynamique d'une paroisse et pas au nombre de paroissiens) qui avait été balayé, alors qu'il est proposé pour l'aumônerie des homes. Enfin, l'aumônier ne va pas s'occuper des actes ecclésiastiques, donc des services funèbres, alors que, dans la majorité des cas, le seul contact se fait par le biais de l'aumônier. Un pensionnaire n'est pas forcément dans le home de

sa paroisse, les contacts que les ministres ont avec des pensionnaires sont très faibles. Il semble plus logique que les services funèbres soient pris en charges par l'aumônerie des homes.

**M. Rico Gabathuler**, paroisse La Chaux-de-Fonds, fait part de son malaise et précise que lorsqu'il a dit qu'il parlait en son nom personnel et au nom de la paroisse (ce qui a prêté à sourire), c'est par respect pour ses collègues. En effet, en raison d'un emploi du temps très serré pour la préparation du Synode, il a de la peine à s'exprimer au nom de la Paroisse puisqu'elle n'a pas décidé si elle entre en matière ou pas. Il demande une suspension de séance de quelques minutes pour avoir le temps de se mettre d'accord avant le vote sur l'entrée en matière. Il précise avec humour qu'il n'a pas encore suivi une formation pour député au Synode et ne sait donc pas si une telle demande est possible.

**Le président** poursuit le débat sur l'entrée en matière donnant ainsi l'occasion pour La Chaux-de-Fonds de se mettre d'accord. Il précise qu'il ne fera pas une interruption de séance pour cette question-là. La parole n'est plus demandée.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** interrompt la séance et invite chacun à se rendre à la Chapelle pour le culte.

Après le repas, **le président** annonce qu'un député a rejoint le Synode, et passe à la résolution 1:

**Le Synode décide que l'aumônerie des homes est élargie à celle des foyers-handicaps pour devenir aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS).**

**La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** propose de passer à la résolution supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs dans la mesure où elle peut avoir une influence sur la résolution 2.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, s'oppose à cette décision car il voit déjà venir la chose. En effet, si on décide que l'aumônerie en EMS doit faire les services funèbres, il y a le risque que l'on demande plus de postes pour l'aumônerie à la résolution 3 pour pouvoir assumer les services funèbres. Or, la paroisse pense que 3,7 postes sont largement suffisants. Il propose de voter la résolution 2 avant la résolution supplémentaire.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, estime qu'il faut discuter de l'évaluation du pourcentage de poste que nécessiterait la célébration des services funèbres par l'aumônerie cantonale. Dans la mesure où le quota de poste intervient avant cette proposition, il ne sera plus possible de le mettre en discussion. C'est pourquoi le Conseil synodal maintient sa proposition de prendre la résolution supplémentaire en premier.

**Le président** procède au vote sur sa proposition de changement.

**Au vote, le Synode décide de prendre la résolution supplémentaire avant la résolution 2 par 32 voix contre 3.**

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pense que l'aumônier est, dans le 80% des cas, le seul vis-à-vis de l'Eglise des personnes qui sont dans un home, de leur famille et qui les accompagne dans une situation particulière délicate. Il semble donc logique que ce soit l'aumônier qui se charge des services funèbres plutôt que de parachuter un pasteur qui n'a peut-être pas connu le défunt ou la famille. Sauf, bien entendu, si le défunt a un rapport particulier avec un pasteur de paroisse. C'est pourquoi la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose la résolution supplémentaire suivante:

*L'aumônerie EMS a la charge de la célébration des services funèbres des personnes qu'elle accompagne.*

**Le pasteur Pierre Tripet**, paroisse La Chaux-de-Fonds, relève que les ministres ont l'habitude d'être parachutés et qu'ils doivent juste savoir ouvrir leur parachute au bon moment! Il estime qu'ils sont, de toute manière, appelés à être dans des situations particulières chaque fois que les personnes n'ont pas été rencontrées avant. Si effectivement il y a eu un lien qui s'est établi particulièrement avec une personne dans un home, avec leur famille, c'est une bonne idée. Par contre, il peut y avoir des liens qui se sont faits précédemment et il est important que les pasteurs en paroisses puissent aussi célébrer les services funèbres. Il donne l'exemple de sa paroisse, où Rico Gabathuler, en tant que diacre, n'a pas la formation qui lui permet d'agir rapidement dans ce genre de situation. Il est donc important qu'il y ait d'autres personnes qui puissent venir en aide dans une situation particulière. Dernièrement, à La Chaux-de-Fonds, il y a eu, la même semaine, quatre services funèbres de personnes vivant dans un home. Il ne voit pas comment l'aumônier aurait pu les assumer tous en plus de son travail. Il y a également des visiteurs bénévoles qui sont formés pour faire de l'accompagnement de personnes dans les homes, et là aussi, il faudrait donc un parachutage. Il faut que l'aumônier EMS ait la possibilité de contribuer à la célébration des services funèbres, mais il ne pense pas qu'il faille les réserver aux aumôniers EMS.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, estime que le but des aumôniers dans les homes est d'accompagner les vivants. Une fois que les personnes sont décédées, la relation est terminée. Dans le nombre des services funèbres qu'il a célébrés ces dernières années, il a remarqué que presque tous étaient morts dans des homes. De plus, il n'est pas toujours judicieux, lors de la préparation du service funèbre, de rester sur ce que l'on connaît de quelqu'un dans les deux dernières années de sa vie. Ce n'est donc pas forcément l'aumônier dans un home qui la connaît le mieux. Par contre, les pasteurs sont là pour accompagner les familles avec qui ils ont peut-être déjà des contacts. Si le Synode acceptait cette résolution, cela signifierait que les aumôniers des homes ne feraient plus que les services funèbres, surtout si on n'augmentait pas le nombre de postes! Il estime que cette résolution va à l'encontre du principe décidé par le Synode il y a une année.

**M. Jean-Claude Barbezat**, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, remarque que seuls des pasteurs et ministres se sont exprimés pour l'instant sur ce point. Il voit les exceptions présentées par le pasteur Baker, en sens inverse. En effet, l'exception est lorsque la famille demande à son pasteur de village d'accompagner la famille et le défunt. Il a été clairement dit

que le rôle est d'accompagner les vivants, ce qui inclut la famille. Le plus souvent, c'est la famille qui aura eu des contacts avec l'aumônier lorsque ce dernier aura fait un travail efficace. Il ose espérer que son travail ne s'arrête pas seulement aux résidents. Lors d'un décès, c'est l'aumônier qui a le premier contact. Il n'en ferait pas une règle absolue, mais il lui paraît évident que c'est l'aumônier qui a le premier cette charge-là. On peut admettre des exceptions et dire que l'aumônier EMS a, en principe, la charge de la célébration des services funèbres des personnes qu'il accompagne. Les pasteurs en paroisse peuvent aussi être des gens parachutés par le fait que les personnes dans les homes ne sont souvent pas dans le home du village où ils ont vécu.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, se permet de dire à haute voix ce que le pasteur Baker a exprimé dans l'assemblée, à savoir que, selon les règlements de l'EREN, le pasteur de la paroisse de domicile avant le home a la charge du service funèbre. Il se joint aux propos des pasteurs Tripet et Baker, même s'il peut comprendre qu'il est important que l'aumônier des homes puisse célébrer des services funèbres. Par contre, si le Synode décide d'aller dans la direction de la résolution de l'Entre-deux-Lacs, il y a une évaluation à faire pour se représenter un peu mieux la charge des services funèbres. La paroisse a un diacre aumônier pour une charge de travail d'environ 50% et il est convenu qu'il assume une vingtaine de services funèbres par année. Pour cela, il a un taux de travail augmenté de 12,5%. Sur les 90 services funèbres, 20 sont assumés par le diacre, mais le pasteur Schlüter estime qu'il y en a au minimum 30, voire 40 ou même 50 qui concernent des personnes résidentes.

**M. Philippe Schaldenbrand**, paroisse du Joran, en son nom personnel, est aumônier de homes. Il ne voit pas comment il pourrait faire des cultes réguliers en ayant le risque de devoir modifier les dates des cultes pour mettre un service funèbre à la place. Les cultes dans les homes interviennent dans un programme établi par le home dans le cadre de l'animation, il est donc très difficile de les déplacer.

**M. Vincent Schneider**, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que le problème des enterrements est qu'ils interviennent de façon très diverse selon les semaines. La paroisse a un système de piquet. Le travail dans un home est très régulier avec des visites, des cultes et il est difficile de concilier la souplesse nécessaire exigée par les enterrements.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que lorsqu'il parlait de "parachutage", il ne parlait pas de l'inconfort des ministres, mais du point de vue de la famille qui a côtoyé l'aumônier et qui doit vivre l'enterrement avec un autre ministre. La formulation proposée par M. Barbezat incluant le terme "en principe" lui convient tout à fait. Il n'est pas au courant de la réalité de toutes les paroisses, mais pour les deux qu'il connaît, les services funèbres des résidents dans des homes ne constituent pas la majorité. Ces enterrements sont souvent célébrés au crématoire ou dans le home même. Dans ce dernier cas, c'est une opportunité de poursuivre le travail pastoral, puisque la majorité du public est constituée des résidents. Il ne pense pas que c'est une surcharge de travail, si une semaine, l'aumônier doit renoncer à ses visites pour célébrer un service funèbre où sont déjà présentes les personnes qu'il côtoie chaque jour. En sens inverse, on peut aussi voir une surcharge des ministres en paroisse puisque chacune va perdre un pourcentage de poste (passage de 52 à 48 postes dont il faut déduire encore 3,7 pour l'aumônerie des homes). Il relève qu'apparemment, d'après les échos entendus, la surcharge des ministres en paroisses semble moins importante que celles des aumôniers EMS.

**La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse de La BARC, estime que le Synode "pétouille" avec des exemples concrets car il est impossible de tenir compte des habitudes variées. Pour sa part, elle n'a jamais connu la célébration d'enterrements dans les homes. Par contre, elle trouve qu'il faut réfléchir à la mission et à la vision de l'EREN pour les homes ainsi que pour les communautés paroissiales. Le service funèbre n'est pas seulement axé sur le défunt, mais comporte l'insertion familiale dans une communauté paroissiale. Quelle vision d'Eglise a une famille qui demande un service funèbre à un aumônier? Il y a une Eglise hors du home, et le lieu de vie de la famille lui semble plus important, car c'est là que la famille va poursuivre si elle accepte d'y entrer et d'y trouver sa place. Elle pense que si les services funèbres ne sont célébrés plus que par l'aumônier EMS, cela devient véritablement un monde encore plus clos.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, a l'impression qu'il y a deux choses qui sont claires dans les débats. Premièrement, on a envie que ce que l'Eglise apporte ait de la qualité pour les personnes concernées. Deuxièmement on sent que les paroisses, comme l'aumônerie, n'ont pas envie d'avoir forcément tout le paquet. Il lui semble donc que puisque le rapport parle de collaboration, malheureusement sans rien préciser, qu'une formule qui reste ouverte à l'intelligence des gens et des situations serait adéquate. Il propose:

*Dans le cadre de la collaboration avec les paroisses, l'aumônerie EMS peut être sollicitée pour la célébration des services funèbres de certaines personnes résidentes dans un home.*

Il lui semble que l'on peut rester intelligent quant aux situations et les prévoir, dans le cadre de la collaboration.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, estime que cela dépend de qui peut solliciter l'aumônerie EMS. S'il s'agit de la famille, il a l'impression que c'est ce que le rapport propose. Le Conseil synodal voit les choses autrement que de donner, dans la règle, la célébration des services funèbres à l'aumônerie EMS, particulièrement, à cause des aspects du lien avec le lieu de vie de la famille. C'est en effet, le réseau créé lors de la vie de la personne décédée, qui a besoin du lien avec les ministres. Il semble au Conseil synodal que sa proposition va dans le sens d'instaurer de manière assez concrète le lien avec la communauté paroissiale du dernier domicile avant le home de la personne.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, maintient sa proposition, car il estime qu'elle laisse libre la question de qui a la possibilité de solliciter l'aumônerie EMS.

**Le président** demande si cette résolution remplace celle proposée initialement.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs accepterait de la remplacer par la proposition du pasteur Calame, dans la mesure où l'on ne précise pas qui peut solliciter.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, demande que cela soit précisé. En effet, c'est différent s'il s'agit d'une relation de la famille avec l'Eglise, ou s'il s'agit d'une relation de collaboration (le pasteur qui se sent surchargé demande aux collègues de l'aumônerie de s'en



occuper). Si la résolution va dans le sens d'une relation de collaboration, cela mérite une discussion.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, ne comprend pas très bien pourquoi un député d'une même paroisse propose un amendement sans retirer le premier. Il lui semble que la proposition du pasteur Calame n'ajoute et n'enlève rien au point 4.3 du rapport qui permet déjà les exceptions tout en gardant le principe que c'est le dernier domicile qui fait foi.

**Le pasteur Daniel Mabongo**, paroisse de La Côte, juge que l'on ne perd rien à officialiser les choses dans une résolution. Ce qui se passe actuellement, c'est que des aumôniers font des services funèbres, ce qu'il ne remet pas en cause, mais il lui paraît juste d'officialiser cela par une résolution.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, demande que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs précise sa position quant aux amendements. Y a-t-il deux résolutions? Y a-t-il une résolution amendée? Est-ce qu'elle retire sa première proposition? Ensuite le Synode peut discuter sur le contenu.

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, maintient sa proposition, qu'il a faite à titre personnel.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, accepte de renoncer à sa résolution. Il est toutefois sensible à la remarque de David Allisson et pour qu'il y ait une différence nuancée entre le rapport et la résolution la formuleraît ainsi:

*Dans le cadre de la collaboration avec les paroisses, l'aumônerie EMS peut être sollicitée par la paroisse pour la célébration des services funèbres de certaines personnes résidentes dans un home.*

Ce qui soulève un tollé général du Synode. Il renonce donc à cette précision.

Après quelques éclaircissements, **le président** précise que la résolution supplémentaire du pasteur Calame remplace celle de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Il ouvre la discussion sur cette résolution supplémentaire.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, précise que la discussion porte sur la manière dont l'EREN va organiser l'aumônerie EMS. Dans cette perspective, il est important de savoir qui fait quoi, en l'occurrence qui est le premier répondant pour la célébration du service funèbre. Le Conseil synodal souhaite que le règlement actuel continue d'être en vigueur, à savoir que c'est le ministre du lieu de domicile précédent le placement dans un home qui est le répondant.

**Le président** précise que cela n'est pas en contradiction avec la résolution proposée.

**M. Michel Stauffer**, paroisse du Val-de-Travers, suggère, pour clarifier les choses, un complément au texte:

*Dans le cadre de la collaboration avec les paroisses, l'aumônerie EMS peut être sollicitée pour la célébration des services funèbres des personnes qu'elle accompagne. La coordination avec les paroisses concernées est de sa responsabilité.*

Cela signifie que si un aumônier est sollicité par une famille pour célébrer un service funèbre, il est de sa responsabilité de prendre contact avec le ministre de la paroisse.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, précise que c'est l'idée du deuxième paragraphe de l'article 4.3 en page 15 du rapport dont il reformule le texte: *En règle générale, les services funèbres sont célébrés par le pasteur du lieu de domicile. L'aumônerie EMS peut être sollicitée pour la célébration des services funèbres des personnes qu'elle accompagne.*

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, trouve cette discussion pénible, car on sent les mauvais fruits de la surcharge de certains membres responsables de ministères dans l'EREN et il trouve dommage qu'au lieu de parler de collaboration, on essaie de se refiler "la patate chaude". Alors qu'il s'agit d'être présent et que l'Eglise assume une mission à la fois de compassion et de soutien et qu'elle atteste quelque chose de la présence du Christ et de l'Evangile dans une situation difficile. Il est clair que si l'on veut tout réglementer pour se protéger, cela peut durer jusqu'au lendemain. Si on fait confiance à des capacités de collaboration et un peu de générosité, il est possible de trouver une formule pour s'entendre. Lorsqu'il a proposé sa résolution, le pasteur Calame s'imaginait que dans des cas évidents et qui ne sont pas excessifs, l'aumônerie pouvait être sollicitée. Il invite le Synode à se pencher sur l'Esprit plutôt que d'essayer de se protéger par des règlements.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, estime qu'il est inutile de légiférer sur un point déjà défini par le règlement général. En effet, l'article 231 du règlement général dit: "Avant de célébrer un baptême, un mariage ou un service funèbre pour des fidèles n'appartenant pas à sa paroisse, l'officiant sollicité en informera le modérateur de la paroisse des intéressés ou à défaut le vice-président du Conseil paroissial". Cela définit à la fois que la paroisse de domicile est responsable de cette célébration, que l'information doit circuler et laisse une ouverture à d'autres possibilités. La proposition de résolution supplémentaire semble par conséquent inutile au Conseil synodal qui propose de la rejeter.

**Mme Nicole Rothenbühler**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, s'adresse aux Conseillers synodaux car elle se sent un peu dépitée par ce dossier. En 2008, sur ce sujet-là, le Conseiller synodal présent avait précisé que, vouloir cantonaliser l'aumônerie dans les homes ne signifiait pas que les services funèbres ne seraient pas fait par les aumôniers, ni qu'un des pasteurs de la paroisse ne pourrait pas prendre cette part de responsabilité. Elle repense à une phrase de Mme Lavoyer lors de la séance de relevée du Synode 2009 qui est: "n'ayez pas peur". Elle informe que pour sa part, elle a peur, car le Synode vote des choses qui ne sont pas claires; des choses sont dites oralement lors des sessions, et les députés reçoivent un papier qui dit le contraire. Elle ne sait plus trop comment avancer en tant que députée. Elle espère être comprise.

**Le président** procède au vote de la résolution supplémentaire.

**Au vote, la résolution supplémentaire est refusée par 24 voix contre 14.**

**Le président** passe à la résolution 2 qui comporte deux amendements. La première est proposée par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.

*Le Synode décide que l'équivalent de 7,7% des postes de l'EREN est transféré du niveau paroissial au niveau cantonal dès le 01.01.2011. Le quota est calculé par paroisse.*

La deuxième est proposée par la paroisse La Chaux-de-Fonds:

*Le Synode décide que l'équivalent de 4,3% postes est transféré du niveau paroissial au niveau cantonal au 01.01.2011.*

**Le président** précise, pour avoir fait le calcul, que selon la proposition de l'Entre-deux-Lacs, l'équivalent de 7,7% de postes sur un total de 48 postes est de 3,6 postes et de 4 postes sur un total de 52. Il propose d'opposer les résolutions, puisque leur objectif est le même mais différencié par le chiffre.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime qu'il est plus correct de rendre en pourcentage du total des postes plutôt qu'en chiffre fixe, puisqu'on ne connaît pas avec certitude le nombre de postes fin 2010. Cela a également comme avantage, qu'après 2012, au delà de la planification, on puisse garder le même pourcentage et ne pas considérer ce chiffre comme invariable, alors que le nombre de poste pourrait encore chuter. Par ailleurs, si le nombre de postes devait augmenter, cela signifie que celui de l'aumônerie des homes augmenterait également.

**Le président** relève que l'avantage de la résolution est de proposer une réévaluation de ce nombre en fonction de la fluctuation du nombre total de postes des ministres de l'EREN.

**M. Rico Gabathuler**, paroisse La Chaux-de-Fonds, aimerait commencer par broser la réalité de ce jour dans la paroisse. A l'heure actuelle, un 70% est investi pour accomplir l'aumônerie dans les homes et le Foyer handicap. Lors de la préparation du Synode, il a fallu dire comment faire avec 20% de moins. Un scénario a été dessiné pour évaluer la faisabilité du projet. Il a été possible d'épargner l'équivalent de 10%, en renforçant la collaboration œcuménique avec les Eglises sœurs d'une part, et en limitant les présences dans les homes à une fois par semaine, d'autre part. Donc s'il y a un culte, il n'y a pas de visites la même semaine. En employant ces moyens qui sont dans la dynamique actuelle sans charger le bateau, il manque 10% par rapport à la situation future envisageable. C'est pourquoi la paroisse demande que chaque district reçoive 10% en plus.

Il termine en se référant à l'intervention de la pasteure Gritti-Geiser qui proposait de se demander quelle est la mission ou la vision de l'aumônerie en EMS. M. Gabathuler estime que c'est effectivement le point clé. Pour lui la vision de l'aumônerie des homes est, d'une part les visites, et pour cela, La Chaux-de-Fonds investit entre une à trois demi-journée par mois pour des visites; d'autre part, la célébration des cultes à raison d'un par mois. Il estime que vouloir garder cette qualité d'accompagnement est le minimum sérieux qui n'est en rien un luxe.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, entend bien le souci de la vision et de la qualité de l'accompagnement des résidents des homes. Toutefois, à côté des homes, il y a un certain nombre de personnes qui sont en appartement et de ce fait, peut-être plus isolées, qu'il y a les enfants et toute une palette de domaines où la paroisse désire faire également un travail de qualité. Il faut arriver à un certain équilibre des forces et toutes forces mises pour accentuer l'aumônerie des homes est prise dans les paroisses.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, réagit à l'intervention de M. Gabathuler et trouve qu'il ressort bien du tableau de chiffres par district qu'il y a des situations très différenciées selon les paroisses. Il est sensible à la demande de La Chaux-de-Fonds et les 10% nécessaires en plus pour cette présence de qualité. Au niveau de sa paroisse, le chiffre articulé pour le Val-de-Travers convient très bien et correspond à la situation actuelle ainsi qu'à la politique paroissiale. Il s'oppose donc à ce que 10% en plus soit pris au quota paroissial.

**La pasteure Delphine Collaud**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre, comprend que sur la qualité de travail, il est évident que l'on pourrait augmenter, doubler, quadrupler tous les postes, il y aurait toujours suffisamment à faire. Comme l'Eglise n'a plus d'argent, il y a réduction de postes et elle rejoint tout à fait Mme Rinaldi, car dans la situation actuelle, il ne faut pas surdimensionner les postes en aumônerie parce que cela affaiblit encore davantage les forces en paroisse. Si, à Neuchâtel, il n'y a qu'un 20%, c'est parce que la paroisse ne peut tout simplement pas donner plus. Les personnes dans les homes, selon les statistiques, ne représentent que le 30% des personnes âgées. La majorité reste donc à domicile et est effectivement très isolée. Si on tenait compte de ces chiffres, cela voudrait dire que l'on aurait besoin de 12 postes rien que pour faire des visites à domicile. Cela semble ridicule car aucune paroisse ne pourrait prétendre le faire, pourtant c'est la réalité. Elle admire le fait de visiter les résidents une fois par semaine, mais elle aimerait pouvoir visiter ses paroissiens au moins une fois dans leur vie! De plus, les homes sont l'endroit où les personnes âgées sont les plus entourées par le personnel, des bénévoles, etc...

Il est souvent parlé d'œcuménisme, et le fait que l'on aimerait être en parallèle avec l'aumônerie catholique. Or, elle rappelle que du côté catholique, Roger Noirjean et le seul salarié pour les homes et précise qu'il n'assume d'ailleurs pas seulement cette responsabilité. C'est un homme absolument fantastique, extraordinaire, mais faut-il vraiment 4 postes pour faire l'équivalent de ce qu'un homme fait tout seul. Elle termine en disant qu'elle pourrait proposer de mettre 100% au lieu des 370 proposés. Consciente que personne ne suivrait un tel raisonnement, elle demande à ce que l'on ne dépasse pas le chiffre de 320% qui est celui de la situation effective. La paroisse de Neuchâtel est déjà en difficulté depuis le Synode de juin 2008 et ne pourra pas assumer encore moins de postes.

**Le président** constate que les discussions essaient de justifier une diminution ou une augmentation, et il souhaite entendre d'autres arguments en faveur d'une ou l'autre des résolutions.

**M. Rico Gabathuler**, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise qu'il est prêt à diminuer de 10% en notant 4,2 postes, puisque la paroisse du Val-de-Travers renonce à avoir 10% supplémentaire.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, l'amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds est accepté par 5 voix.**

**Au vote, l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est accepté par 13 voix.**

**L'amendement de l'Entre-deux-Lacs sera donc opposé à la résolution du Conseil synodal.**

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, s'oppose à l'amendement de l'Entre-deux-Lacs, car il estime qu'il est important de fixer le nombre de postes sur lequel on parle. Lorsque l'amendement a été étudié, le Conseil synodal a fait le calcul sur 52 postes. Il suppose donc que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose non seulement de compter en pourcentage, mais également d'augmenter le nombre de postes de l'aumônerie en EMS. Pour la clarté du débat et la précision des chiffres, le Conseil synodal demande de voter le nombre de postes à transférer. Les éventuelles mesures concernant la desserte générale de l'EREN devront être rediscutées aussi au Synode, point par point, autant les dessertes paroissiales que cantonales. De fixer d'ores et déjà une diminution linéaire est une manière de voir. Dans les diminutions de postes récentes, les choses ont été faites différemment, la première diminution n'a concerné que les postes cantonaux, et dans un deuxième temps les postes paroissiaux une fois mesuré les réadaptations, les enjeux et les nécessités de part et d'autres. Il ne s'agit pas ici de lier une éventuelle diminution de la desserte avec cette décision, mais de se prononcer en l'état actuel des possibilités de la dotation de l'aumônerie en EMS, et le Conseil synodal propose 3,7 postes.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande si le nombre de 3,7 postes est un chiffre absolu indépendant du nombre de postes, et si, dans le cas où il n'y en aurait plus que 45, voire 40, il reste stable.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, reit que ce chiffre est proposé pour le tableau actuel des postes, soit 52. Si ce dernier devait être revu, pour des raisons financières ou de priorités placées différemment, le tableau des postes devrait être revu dans son ensemble. Donc si fin 2010 il n'y a plus que 48 postes, le Synode devra revoir l'ensemble de la desserte, y compris celui de l'aumônerie EMS.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, décide de retirer son amendement puisque que le chiffre de 3,7 est calculé sur 52 postes et qu'il fait partie du tableau général des postes de l'EREN.

**Le président** procède au vote de la résolution 2 proposée par le Synode.

**Au vote, la résolution 2 est acceptée par une large majorité et a la teneur suivante:**

**Le Synode décide que l'équivalent de 3.7 postes est transféré du niveau paroissial au niveau cantonal au 1.1.2011.**

**Le président passe à la résolution supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs:**

*La Synode charge le Conseil synodal de proposer une solution différenciée pour les régions urbaines et les régions de campagne.*

**Le pasteur Jean-Philippe Calame**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, a constaté que les situations sont probablement, dans les faits, différentes entre la situation des villes et de certaines régions plus campagnardes. Pour la région de l'Entre-deux-Lacs qui est mi-urbaine, mi-rurale, les résidents des homes ont un passé avec la communauté paroissiale et les pasteurs et diacres présents. Les équipes qui sont en place et qui travaillent dans les homes ont pris des responsabilités et ont des liens avec les ministres qui interviennent. Si l'on regarde concrètement le paysage, ce qui est proposé de façon assez unilatérale dans le rapport tend vers une diminution de la

qualité de ce qui est donné. Le travail qui sera investi dans la collaboration avec les personnes spécialisées attribuées aux districts va prendre une bonne partie du temps passé actuellement à donner un service adéquat. Le bien-fondé de ce projet est tout à fait valable pour les villes, mais il peut constater que dans sa région, il y a tout à perdre en qualité et en temps. C'est pourquoi la paroisse propose que soit envisagée une solution différenciée. Le fait que la répartition ne soit plus calculée par paroisse, mais par district, empêche qu'un ministre puisse prétendre au poste. Le fait de vouloir uniformiser de façon radicale pour tout le Canton une même solution, c'est perdre en qualité à certains endroits. C'est pourquoi la paroisse propose qu'on ose un peu plus d'imagination pour ce projet.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, trouve que la préoccupation qui est à la base de cette résolution est tout à fait intéressante. Il se trouve en difficulté par rapport aux moyens à disposition pour en tenir compte. Il lui semble que les critères qui définissent la proximité où l'insertion d'un home dans la vie paroissiale ne dépend pas du caractère urbain ou campagnard de la région, mais d'autres facteurs. En effet, certains homes de villes ont cette même situation de proximité avec la paroisse, alors que dans certaines régions rurales, des grands homes avec des personnes de toutes provenances n'ont aucun lien. Définir la chose ainsi paraît un peu arbitraire. Par contre, il est possible d'en tenir compte dans la collaboration entre les aumôniers en EMS et les paroisses, pour pouvoir tenir compte au mieux de la situation particulière. Le Conseil synodal propose de refuser la résolution supplémentaire.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la résolution supplémentaire de l'Entre-deux-Lacs est refusée à une large majorité**

**Le président** passe à la résolution supplémentaire n°4 de l'Entre-deux-Lacs:

*La répartition des postes d'aumônerie est calculée par paroisse et non pas par district.*

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, voit l'avantage de calculer la répartition des postes par paroisse et non par district pour les raisons suivantes: Evidemment, pour certaines paroisses, il n'y a pas de problème. L'Entre-deux-Lacs a un district avec Neuchâtel. Calculer par district demandera que ces paroisses se revoient souvent pour fixer quel pourcentage chaque paroisse a besoin. Il est facile d'imaginer les tensions! La deuxième raison est que l'idéal, pour sa paroisse, serait qu'un des ministres en place puisse assumer un pourcentage dans l'aumônerie des homes. Sinon, il ne reste qu'à accepter une diminution, ou partir. Il y aurait beaucoup plus de stabilité dans les paroisses si une partie des postes paroissiaux pouvait être converti en aumônerie des homes plutôt qu'il y ait un nouvel aumônier et un collègue qui réduise son poste.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, précise qu'il y a actuellement une plateforme informelle de l'aumônerie des homes, destinée à tous ceux qui y travaillent. Lors d'une rencontre, il y a eu une explication donnée par un membre du groupe qui est derrière le rapport présenté, en l'occurrence le pasteur Robert Tolck. Le choix de la répartition par district et non par paroisse a été décidé afin d'éviter le morcellement des postes avec un minimum de pourcentage fixé à 50%. Beaucoup

d'énergie est perdue lorsqu'il y a cumul de petits pourcentages de travail et beaucoup de districts correspondent déjà à des paroisses. Dans d'autres cas, cela signifierait des pourcentages ridicules. Il pense que la répartition par districts est réaliste dans la réalité où le nombre de postes diminue.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la résolution supplémentaire de l'Entre-deux-Lacs est rejetée à une large majorité.**

**Le président** passe à la résolution supplémentaire de La Chaux-de-Fonds:

*Dans le concept de la formation de base, les journées de formation continue pour les visiteurs bénévoles sera inclu la participation des personnes bénévoles qui font des visites à domicile.*

**M. Rico Gabathuler**, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise qu'il y a actuellement sept personnes qui font des visites à domicile. Les deux types de visiteurs ont suivi ensemble la formation de base, ainsi que la formation continue. La paroisse estime important que dans le futur, ces deux types de visiteurs puissent participer à la même formation. Sinon, les paroisses risquent de mettre sur pied une formation simplement pour des personnes qui vont à domicile, ce qui n'aurait pas de sens.

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, précise que les visiteurs bénévoles sont un des éléments qui participent justement à l'intégration, puisqu'ils sont issus et présents dans les réseaux paroissiaux. La présence des bénévoles fait partie du lien entre les paroisses et l'aumônerie. Élargir la formation au réseau paroissial des visiteurs à domicile correspond tout à fait à l'esprit du rapport. Le Conseil synodal accepte cette résolution supplémentaire.

Pour la question évoquée au moment du débat sur l'entrée en matière concernant le financement de la formation, étant donné qu'il y a des bénéfices pour la paroisse comme pour l'aumônerie, cela semble couler de source que les frais de formation soient répartis entre les caisses centrale et paroissiale.

**Mme Antoinette Hurni**, paroisse du Val-de-Travers, propose que la résolution soit formulée de manière plus limpide.

La résolution supplémentaire est reformulée ainsi:

*La participation des personnes bénévoles qui font des visites à domicile est incluse dans le concept de la formation de base et des journées de formation continue pour les visiteurs bénévoles en EMS.*

**La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse La BARC, ne comprend pas la différence entre personnes bénévoles qui font des visites à domicile et visiteurs et propose une autre formulation:

**La participation des visiteurs bénévoles à domicile est incluse dans le concept de la formation de base et des journées de formation continue pour les visiteurs bénévoles en EMS.**

La paroisse La Chaux-de-Fonds accepte cette nouvelle formulation.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, la résolution est acceptée à une large majorité.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la cantonalisation de l'aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS) et les résolutions sont acceptés à l'immense majorité.**

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, remarque que lorsqu'il y a des amendements qui sont refusés, comme cela a été le cas pour la 2<sup>e</sup> résolution, le président passe directement au vote de la résolution proposée par le Conseil synodal, sans discussion. Elle demande qu'il soit attentif à ne pas aller trop vite et ouvre la discussion sur la résolution elle-même.

**Le président** pense, sans en avoir l'assurance absolue, qu'il a, lors de cette session, ouvert la discussion à chaque fois avant de procéder au vote. S'il a oublié une fois ou l'autre, il demande aux députés d'intervenir tout de suite. Il remercie Mme Reichen pour cette remarque et sera attentif à laisser l'espace aux discussions.

**M. Félix Moser**, Faculté de théologie, rappelle que le rapport concernant la nomination d'un professeur doit impérativement être traité ce jour.

**Le président** procède au vote de la modification de l'ordre du jour.

**Au vote, le Synode accepte de traiter le point 13 avant le 10**

### **13. Dérogation liée à la procédure de nomination d'un professeur de la Faculté de théologie**

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, précise que dans le cadre d'une procédure de nomination d'un professeur à la Faculté de théologie, il est prévu que l'avis du Conseil synodal soit donné, ce dernier devant requérir l'agrément du Synode. Le rapport demande, à titre exceptionnel, que le Synode délègue sa compétence au Conseil synodal pour la nomination à venir. Il tient à souligner que s'il est assez facile d'admettre que la procédure actuelle n'est plus adéquate dans le fonctionnement de l'Université et que le Synode ne dispose pas des outils nécessaires pour donner un tel agrément; la question qui est soulevée contient des enjeux qui méritent d'être discutés quant au lien entre l'Eglise, la Faculté et le rôle du Synode.

Il rappelle que la disposition qui donne compétence au Synode fait partie de la Constitution. Le pasteur Bader donne cette précision parce que plusieurs paroisses ont réagi en demandant s'il ne serait pas opportun de renoncer à une procédure qui n'est plus adaptée. Le Conseil synodal pense qu'il serait dommage de ne pas discuter de ces questions de fond, de s'interroger sur la manière dont l'Eglise entretient ses relations avec la Faculté de théologie et l'Université, ainsi que de la manière dont le Synode entend exprimer ses exigences en matière de formation théologique des pasteurs. Avant de renoncer à une procédure, le Conseil synodal doit proposer au Synode des pistes pour qu'il garde une préoccupation synodale quant à l'avenir de la formation des pasteurs.

Pour terminer, le pasteur Bader précise que les Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève proposent une restructuration des Facultés; les Eglises romandes et chacun des cantons ont participé aux discussions avec les



rectorats. Les Eglises sont au courant des décisions pour l'instant confidentielles qui seront communiquées au grand public à la fin du mois. Ce qu'il peut dire, c'est qu'elles confortent la place de la Faculté de Neuchâtel, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre il y a quelques années.

**M. Félix Moser**, Faculté de théologie, précise que l'essentiel de la demande se trouve dans le rapport proposé par le Conseil synodal et donne deux informations complémentaires. La première remarque concerne le profil du poste, que la Commission de profil a passablement remodelé en tenant compte de deux impératifs: Premièrement, l'importance de l'enseignement en pédagogie de la religion, tout ce qui concerne la catéchèse est très importante pour la théologie pratique et pour la vie d'Eglise. Cet enseignement en éducation religieuse doit être maintenu, en parlant d'éducation religieuse mais également de socialisation religieuse. Il semble important de réfléchir, par exemple, à la façon de permettre aux catéchumènes de poursuivre une vie d'Eglise. Le second impératif tient à l'évolution de la vie religieuse et du christianisme dans la société, qui est lié au financement du poste souhaité par le rectorat. Ce poste comprend, outre la pédagogie, un enseignement de la culture chrétienne, qui correspond à un réel besoin étant donné que de nombreux étudiants des Facultés ont une connaissance sommaire, anecdotique voire inexistante du christianisme. Ce dernier qui a pourtant façonné l'histoire, le paysage et imprégné les œuvres d'art. Cet enseignement est destiné aux étudiants Master de la Faculté des lettres des sciences humaines, mais également d'autres Facultés. Il est important de préciser que cet enseignement se déroulera à la Faculté de théologie de Neuchâtel.

La deuxième information porte sur la question du calendrier. Les négociations autour de ce poste avec les différentes commissions font qu'il n'a pas été possible de proposer un candidat au Synode aujourd'hui. La Commission de nomination se réunira en juin et en août et sera en mesure de soumettre une candidature à l'aval du Conseil d'Etat avant le Synode de décembre. C'est la raison de ce rapport, puisque cet aval présuppose l'agrément du Synode.

Sans déroger à la confidentialité indispensable, M. Moser précise que les candidatures sont nombreuses (une quinzaine) et que les circonstances pour les Facultés et particulièrement celle de Neuchâtel, sont beaucoup plus favorables qu'il y a quelques années. La Faculté de théologie se renforce avec le projet d'enseigner à la fois la théologie pratique en partenariat avec Genève et Lausanne, mais aussi d'avoir un enseignement Master en culture chrétienne à Neuchâtel.

En conclusion, la Faculté est prête à entamer avec la commission des études et tous les partenaires concernés, la discussion de fond évoquée dans le rapport du Conseil synodal.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**

**Le président** passe à la résolution

**Le Synode, à titre exceptionnel, délègue au Conseil synodal la compétence de donner l'avis requis par la procédure de nomination d'un professeur de la Faculté de théologie de Neuchâtel. Cette délégation de compétence court de juillet à décembre 2009.**

**La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal concernant une dérogation liée à la procédure de nomination d'un professeur de la Faculté de théologie et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

#### **10. Rapport n°4 du Conseil synodal sur la gestion du parc immobilier**

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, informe que l'article paru dans l'Express annonçant la tenue du Synode, faisait une grande place à la gestion du parc immobilier. Un lien étroit y est évoqué avec la gestion des comptes de l'EREN. On a pu remarquer que les comptes 2008 sont équilibrés sans faire appel à des fonds provenant de la vente de cures. Par contre, dans la planification financière, la perspective de devoir recourir à la vente de biens immobiliers pour éponger le déficit est évoquée, mais elle n'interviendrait qu'en dernier recours, et ne fait pas partie de la politique de gestion du Conseil synodal.

Après cette introduction inspirée par l'actualité, M. Bonanomi propose un petit exercice de calcul.

Le parc immobilier vaut entre 30 et 40 millions de francs. Un parc immobilier bien géré donne un rendement net de l'ordre de 4%, ce qui est tout à fait raisonnable. Appliqué à l'EREN, cela donnerait un revenu de 1.4 millions de francs par an. Que peut-on faire avec cette somme? On pourrait, par exemple, engager beaucoup de pasteurs ! En réalité, le parc immobilier de l'EREN ne rapporte rien du tout! En effet, sa gestion ne touche pas seulement la conservation des cures dans les villages, mais aussi la capacité financière pour offrir des logements aux ministres. C'est un aspect important, dont il faut bien se rappeler. L'Eglise se trouve donc dans un champ d'intérêts multiples, et le rapport présenté donne les principes qui doivent guider ce travail délicat.

M. Bonanomi continue en donnant quelques informations pratiques qui ne figurent pas dans le rapport. À plusieurs reprises, il a été demandé pourquoi on ne loue pas les cures à des personnes externes lorsqu'elles ne sont plus habitées par un ministre. Pour obtenir un rendement correct, qui soit en rapport avec la valeur du bâtiment et qui permette de financer les rénovations futures, il faut appliquer un taux de rendement brut de 6 %. Une belle cure vaut facilement 800'000 francs sur le marché immobilier du bas du canton. En appliquant ce taux, on arrive à un loyer de 4'000 francs par mois. Personne ne serait prêt à payer ce prix pour une vieille cure. Par contre, en cas de vente, on obtient 800'000 francs, et ce capital, bien placé, permet d'obtenir un rendement adéquat.

Dans ce dossier, il est souvent question de rentabilité. Pour éviter tout malentendu, il rappelle un point qui va de soi, mais qui n'est peut-être pas connu de tout le monde. Une cure habitée par un ministre est un logement de fonction, son loyer est standard, le même pour toutes les cures, et se situe actuellement aux alentours de 1'000 francs par mois, sans les charges. Pour les cures situées dans le haut du canton, ce loyer s'approche des tarifs du marché. Par contre, dans le bas du canton, on peut le considérer comme avantageux. Cela se justifie, pour plusieurs raisons: d'abord, il y a l'obligation de résidence, le fait qu'il s'agisse d'un logement de fonction (habiter la cure du village implique beaucoup de choses), les charges sont élevées (surtout le chauffage), les bâtiments sont vétustes, certains jardins demandent beaucoup d'entretien, etc...

Quand on parle de rentabilité du parc immobilier, il faut absolument tenir compte de cette réalité.

La résolution du synode de juin 2007 demandait la mise en place d'une gérance rentable à long terme. Le rapport proposé par le Conseil synodal donne les principes qui guident ce travail. Sur le plan pratique, M. Bonanomi signale un changement qui se fera cet automne, après le départ à la retraite de Madame Mary-Lise Montandon, fidèle collaboratrice du secteur immobilier. Lors du départ d'un collaborateur, la question se pose toujours de savoir s'il faut repourvoir le poste ou s'organiser autrement. En l'occurrence, c'est l'opportunité de confier le travail de gérance à un spécialiste externe qui a été évaluée. Le résultat de l'étude est clair: L'externalisation de la gérance offre des avantages indéniables, tant sur le plan des finances que du professionnalisme des services offerts. Après négociation, le choix s'est porté sur la maison Foncia Geco. Cette gérance est présente sur tout le Canton, son offre est avantageuse et bien adaptée à la particularité de l'EREN et de son parc immobilier.

Il relève que le secrétariat général a fait un travail remarquable dans la vente des cures car cela représente une immense tâche. Toutes ont été vendues directement par l'EREN, sans intermédiaire ou agent immobilier. Pour chaque cure vendue, il y a eu plusieurs offres, et c'est bien évidemment l'offre la plus élevée qui a été retenue. Les prix obtenus correspondent assez bien à la valeur d'expertise, parfois en dessous, parfois en dessus. Finalement, l'un des vecteurs d'information pour la vente des cures étant le bouche-à-oreille, M. Bonanomi invite chacun à en parler autour de soi.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, trouve confortable la situation actuelle, car elle permet de travailler avec certains artisans locaux, ce qui donne également une certaine image de l'Eglise. Il espère que le Conseil synodal va le rassurer en assurant que tout ne va pas être centralisé, qu'il n'y aura pas une entreprise d'électricité pour tout le canton et que les liens avec les artisans locaux seront en partie maintenus.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs comprend bien le besoin d'argent liquide. Il est évident qu'entre louer les cures avec un bénéfice proche de zéro, voire à perte, les laisser vides ou perdre des postes ministériels, le choix est vite fait: la mission de l'Eglise passe par des ministères et non des bâtiments! Elle désire cependant faire quelques remarques qui ne sont pas dans le rapport. Il n'est fait aucune mention de pourcentage minimum de cures par paroisses.

Il n'y a rien non plus, concernant l'égalité de traitement entre les paroisses. Si les ventes se font au fur et à mesure des départs des ministres, sans planification plus large, il y aura de grandes inégalités. En 2009, l'Entre-deux-Lacs aura perdu le 50% de ses cures, autrement dit 3 sur 6! Lorsque le cure est vendue et qu'un ministre postulera, qui cherchera un appartement de fonction: le secrétariat, la paroisse, le ministre? Dans certaines régions, notamment le littoral, il est extrêmement difficile, déjà à l'heure actuelle, de trouver un toit à des prix décents. Il pourrait se produire une inégalité entre les paroisses pour la recherche d'un ministre.

Il n'y a rien non plus, lorsqu'une cure est vendue, concernant la part des investissements faits pas les paroisses. En résumé, si le besoin d'argent est grand, osons alors faire un pas de plus et ne plus obliger les ministres à résider dans la paroisse dont ils sont référents. C'est la raison de la motion qu'elle propose. Cela permettrait de vendre toutes les cures qui n'ont pas de locaux paroissiaux au fur et à mesure des départs, sans que les paroisses n'aient le souci de prêter leurs recherches de ministres futurs.

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, répond aux différentes questions: la régie Foncia Geco a demandé la liste des artisans avec qui l'EREN travaille habituellement, les listes des paroisses seront les bienvenues. Il signale, à ce sujet, qu'une des raisons du choix de cette régie est que le suivi des travaux est meilleur et comme elle est un grand partenaire immobilier, elle arrive à faire de la pression sur les prix. Il reconnaît toutefois que les artisans locaux ne seront peut-être pas très contents. Il y a eu aussi le souci de centralisation: la collaboration entre le secrétariat général et Foncia Geco sera extrêmement étroite et pratiquement toutes les interventions seront coordonnées. Finalement, la question de l'égalité de traitement entre les paroisses pour les cures est effectivement un souci qui existe. Actuellement, il n'y a pas d'égalité non plus. Cela aurait été très bien que l'on puisse tout planifier en une fois, mais si on se donne des buts trop élevés, il est impossible de les atteindre. C'est un souci que le Conseil synodal entend, c'est pourquoi il y a un règlement en consultation actuellement dans les paroisses concernant les appartements de fonction, dans lequel il est prévu que ce soit les ministres qui choisissent le logement de fonction. M. Bonanomi estime que c'est juste de procéder ainsi, le secrétariat général ne se voit pas imposer un logement, alors que le ministre est mieux à même de connaître ses besoins. La question de la pénurie d'appartements dans une région va bien sûr rendre la tâche plus difficile, mais il pense que le secrétariat général sera aussi là pour aider.

**M. Claude Waelti**, paroisse La Chaux-de-Fonds, a trois questions, bien qu'il lui semble judicieux de recourir à une aide professionnelle. Premièrement, quel est le coût que va demander la gérance pour un parc qui vaut approximativement 40 millions par rapport à une personne engagée à l'interne? Deuxièmement, la gérance aura besoin de moyens pour l'entretien des bâtiments, que va mettre l'EREN à sa disposition? Troisièmement, dans le plan financier, il y a deux personnes dont le total de rémunération est de 70'000 francs. Qu'advient-il de cette rémunération? Va-t-elle tomber au plan financier?

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, répond que la rémunération de la gérance Foncia Geco se fait en fonction de la somme des loyers, ce qui est l'usage dans tout le canton. Le barème appliqué qui a été négocié est de 4%, ce qui est très bas en comparaison avec d'autres entreprises, surtout si on tient compte des loyers relativement modestes des cures.

**M. Michel Stauffer**, paroisse du Val-de-Travers, ne veut pas un pourcentage, mais une somme: combien cela va-t-il coûter? 20 francs? 1 million?

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, répond qu'il s'agit d'une somme d'environ 40'000 francs par année. A la question de savoir quelle est la partie du salaire qui va disparaître du plan financier, M. Bonanomi précise que dans les 70'000 francs, il y a un 20% de poste qui est tenu par une personne qui s'occupe de la vente des cures actuellement. Il y aura donc 50'000 francs qui disparaîtront. Enfin, la reprise de Foncia Geco débutera par une étape très importante qui est l'inventaire des bâtiments, ce qui n'a jamais été fait correctement par l'EREN. Il y a l'expertise de chaque bâtiment, mais il faut un inventaire qui inclut le besoin en travaux. En fonction de cet inventaire, il y aura une planification des rénovations et modifications les plus urgentes en premier. La planification financière de cette procédure de remise en état du parc se fera en collaboration avec l'EREN, et c'est finalement cette dernière qui décidera

de la somme à allouer chaque année.

**La pasteure Karin Phildius**, paroisse des Hautes Joux, est tout à fait consciente que cette question de vente des cures est délicate et implique beaucoup d'instance. En juin 2007, une procédure a été clairement édictée dont elle cite un extrait: "Si le Conseil synodal décide de vendre un bâtiment, il informera la paroisse concernée, puis les ministres, il procédera à une information du public avant de procéder à la vente". La paroisse se rend compte que l'information ne circule pas si bien, il est facile de s'accuser les uns les autres d'une mauvaise information, toutefois, la vente de cures, comme la vente de temples n'est pas anodine, surtout pour les paroisses. Actuellement, elle est installée dans la cure des Brenets, et elle pense que si la cure avait été vendue dans les prochains mois ou années, il y aurait des conséquences très fortes au sein de la population. Particulièrement des protestants du village qui se sont beaucoup investis pour la salle de paroisse. Son souci est que l'EREN garde réellement les instances impliquées dans les discussions, y compris les paroisses. Les intérêts de tous doivent être entendus, elle invite à ce que tous ensemble, il y ait ce souci de transparence et d'une information qui circule. C'est dans ce sens-là qu'il a été demandé, également par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs une information régulière. En 2007, il y a eu une liste des cures qui seraient vendues et depuis, plus rien. Mme Phildius relève que c'est tout de même les outils à tous, et que dans l'EREN, qui n'est pas si grande que cela, il est bien de savoir ce qui se passe aussi ailleurs. Elle souhaite que l'information puisse continuer de passer et que les liens soient gardés les uns avec les autres, et ceci d'autant plus avec l'externalisation de la gestion du parc immobilier.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** passe à la résolution

**Le Synode admet que, par le présent rapport, le Conseil synodal répond aux résolutions suivantes :**

- "Le Synode mandate le Conseil synodal de présenter en décembre 2008 un rapport d'évaluation du mandat de gestionnaire immobilier à 50%" (Résol. 154-AB, juin 2007)
- "Il mandate le Conseil synodal pour étudier, d'ici juin 2009, la mise en place d'une gérance rentable à long terme" (Résol. 154-AC, juin 2007).

**La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** passe à la résolution supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs:

*Le Synode demande qu'en cas de vente d'une cure, une part de l'investissement fait par la paroisse les 15 dernières années lui soit restituée selon un barème fixé.*

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que généralement, dans une vente de maison, on tient compte des investissements faits au court des dernières années, et les paroisses sont souvent partie prenante au niveau des réparations. Il lui paraît juste que les paroisses soient indemnisées au niveau financier, c'est pourquoi la paroisse propose cette résolution supplémentaire. Elle précise que la proposition porte sur 15 années parce que c'est ce délai qui est pris habituellement dans de telles transactions.

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre, croit qu'il existe un règlement dans l'EREN pour la gérance des cures qui date de janvier 2005, où, à l'article 10, il est bien mentionné qu'en cas de vente de la cure, les investissements consentis par la paroisse au bout des 15 années précédant la vente sont remboursés jusqu'à concurrence de 50%.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande si ce règlement est encore en vigueur.

**Le président** atteste qu'il est encore valable.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, informe que, comme ce règlement est encore en vigueur, la paroisse retire son amendement.

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la gestion du parc immobilier et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

#### **11. Rapport n°5 du Conseil synodal sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels**

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, demande comment faire juste et avant tout comment faire assez sans en faire trop? Tel est le grand défi du programme de ce rapport que le Conseil synodal propose aujourd'hui. Faire juste, c'est commencer par dire haut et fort que l'EREN veille à ce que rien ne porte atteinte à l'intégrité physique, psychique et spirituelle des personnes qu'elle emploie ou dont elle a la responsabilité dans le cadre des activités. Cela tient de l'évidence, cette, mais faire une déclaration publique de vigilance institutionnelle est un premier pas indispensable dans toute démarche de ce type. Faire juste, c'est encore définir soigneusement les choses. Cerner de quoi il s'agit exactement, déterminer comment s'y prendre depuis les premiers signaux d'alarme que l'on peut manquer parce qu'il sont ténus, ou dans lesquels, au contraire, on risque de s'engouffrer alors que rien n'est encore établi, jusqu'aux conséquences les plus évidentes. Le soutien à apporter aux personnes lésées et aux sanctions à prendre face à celles qui ont franchi la ligne. Faire juste, c'est rechercher l'aide de spécialistes et prendre exemple sur d'autres programmes reconnus qui ont fait leurs preuves. Faire assez, c'est sensibiliser toutes les personnes au service de l'EREN, ministres et laïcs, salariés et bénévoles, à ces questions délicates et les préparer à y faire face de manière responsable et adéquate. Faire assez, c'est doter l'EREN d'un groupe de confiance où peut être vérifiée la véritable nature des situations vécues comme harcelantes, soit par la personne directement concernée, soit par des tiers, et où les différentes possibilités d'agir peuvent être discutées. Tout cela dans un cadre sécurisant, parce que qualifié, mais tenu à la confidentialité. Faire assez, c'est doter l'EREN d'une commission d'enquête à terme qui peut être saisie soit à la suite de la démarche auprès du groupe de confiance, soit directement et dont la tâche est d'établir les faits, déterminer leur gravité et à proposer des mesures institutionnelles nécessaires. Ne pas en faire trop, c'est briser la loi du silence et prendre au sérieux les personnes lésées ou qui pensent l'être, sans pousser pour autant à la dramatisation excessive de paroles ou de gestes en définitives anodins, voire à l'usage abusif du programme lui-même. Ne pas en faire trop, c'est prendre ses responsabilités de collègues, de conseiller paroissial, de responsable de service, de Conseil synodal en

dénonçant et recadrant ce qui doit l'être, mais sans décider à la place de la personne lésée, qui doit être informée de ses droits et vivement encouragée à s'en servir, mais pas forcée à entreprendre des démarches, en particulier judiciaires si elle ne se sent pas encore prête. Ne pas en faire trop, c'est éviter d'aller plus vite que la musique en voulant prévenir d'une seule et même traite toutes les formes possibles d'abus, y compris le harcèlement moral dont les manifestations sont encore plus délicates à situer et à gérer que celle du harcèlement sexuel. C'est pourquoi, le Conseil synodal propose d'aller pas à pas, en commençant par une problématique précise, en apprenant à la gérer, en l'améliorant et en en tirant un bilan avant de l'élargir. Elle termine en mentionnant qu'en matière de réglementation en lien avec la protection des personnes, les déclarations d'intention non suivies d'actes sont dommageables. Il faut être rigoureux, il faut des procédures, c'est pourquoi le Conseil synodal recommande d'accepter ce rapport, afin que l'EREN se profile ouvertement comme une Eglise respectueuse, solidaire et responsable jusque dans son fonctionnement quotidien.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, considère que c'est un très bon rapport, dans lequel on retrouve les travaux menés par l'Eglise évangélique réformée de Fribourg, ainsi que ceux des différents services de la Confédération et de l'Etat. Le groupe de confiance proposé est une excellente idée. La Commission d'enquête interne doit être solide et doit pouvoir travailler de manière autonome et sans influence. Il soulève, par ce point, le problème qu'a rencontré l'Eglise catholique de Fribourg lors d'événements d'abus. Enfin, il souhaite que le Conseil synodal lève l'ambiguïté suivante: la Commission d'enquête interne qui mène l'enquête ne doit en aucun cas dispenser les victimes du dépôt d'une plainte. Il doit y avoir dénonciation pénale si la personne le souhaite.

**Mme Hélène Caudwell**, paroisse des Hautes Joux, trouve que dans son préambule, le Conseil synodal explique son initiative de façon très pertinente, l'actualité et son traitement médiatique étant ce qu'il est, il est justifié de se doter d'un tel dispositif. Par contre, la première résolution ne paraît pas utile et la paroisse des Hautes Joux propose de la refuser. En effet, l'acceptation de cette résolution, laisserait sous-entendre qu'avant ce jour, l'EREN acceptait de tels comportements. L'adhésion au Christ et à son enseignement présuppose le respect à tout être humain dans son intégrité.

**M. Vincent Schneider**, paroisse La Chaux-de-Fonds, salue l'initiative du Conseil synodal qui souligne trois exigences dans son rapport: une obligation légale, un devoir institutionnel et un enjeu spirituel. Il est normal d'avoir de tels dispositifs tant ces problématiques sont reconnues. Il est pertinent d'assurer l'intégrité spirituelle. Si un tel programme semble normal, c'est aussi parce que d'autres institutions l'ont déjà, par exemple les services de l'Etat de Neuchâtel ou dans le domaine de la santé.

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, précise pour la paroisse du Joran, qu'il n'y a pas lieu de se substituer à la justice civile. La Commission d'enquête doit déterminer ce qui s'est passé et les mesures à prendre en tant qu'employeur. Ce n'est pas parce qu'il y aurait décision de mise à pied ou de licenciement que la victime ne pourra pas saisir la justice. Par contre, la personne doit décider elle-même si elle désire le faire ou pas. La Commission ne doit pas actionner la procédure à sa place, sinon ce serait ajouter quelque chose à la violence qu'elle a

déjà vécue.

Concernant la remarque sur la première résolution, elle précise que l'EREN a eu une certaine tolérance puisque l'on sait qu'il y a eu des faits graves, comme ailleurs, qui ont été couverts car ce n'était pas une thématique, et que l'EREN a fonctionné comme tous les autres à un certain moment de son histoire. C'est pourquoi il est important de dire aujourd'hui que l'EREN ne tolère plus cela, même si pour beaucoup cela allait déjà de soi.

Concernant l'extension du dispositif à l'intégrité psychologique et spirituelle, le Conseil synodal juge prématuré d'entrer dans ces deux problématiques en même temps. Mieux vaut bien apprendre pour l'étendre à d'autres problématiques similaires.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** passe à la résolution 1

**Le Synode adopte le principe fondamental d'une tolérance zéro de l'EREN vis-à-vis de tout acte portant atteinte à l'intégrité physique, psychique ou spirituelle commis entre des personnes à son service (salariés et bénévoles) ou par celles-ci à l'égard de tiers.**

**La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** passe à la résolution 2

*Le Synode adopte le programme de prévention du harcèlement et des abus sexuels, comprenant des cours ou modules de formation, une brochure d'information, un protocole d'intervention, la constitution d'un groupe de confiance, la mise sur pied d'une commission d'enquête, ainsi que des mesures protectrices et disciplinaires spécifiques.*

Cette résolution comporte un amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds:

*Le Synode adopte le programme de prévention du harcèlement sexuel et psychologique, comprenant des cours ou modules de formation, une brochure d'information, un protocole d'intervention, la constitution d'un groupe de confiance, la mise sur pied d'une commission d'enquête, ainsi que des mesures protectrices et disciplinaires spécifiques.*

**M. Vincent Schneider**, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que le fait de faire le processus en deux temps paraît lent et peu efficace. Selon les moyens de prévention prévus, cours et brochure, il serait plus logique de parler également de harcèlement moral, même s'il est vrai qu'il est plus difficile à déceler. Si on suivait la proposition du Conseil synodal, il faudrait refaire des cours par la suite ainsi que la brochure d'information. Quant aux autres moyens, ils seront les mêmes dans les deux types de harcèlement. Ces problématiques existent peut-être et l'EREN a déjà du retard sur les grandes institutions du canton. Enfin, dernier argument, la résolution amendée n'introduit pas de hiérarchie sur la gravité des harcèlements sexuels et psychologiques, comme pourrait le laisser sous-entendre la proposition du Conseil synodal.

**M. Félix Moser**, Faculté de théologie, soutient l'amendement par souci de cohérence entre le point 1 et 2 des résolutions, mais également à sa compréhension de l'être humain. En effet, si la tolérance zéro est demandée



vis-à-vis de tout acte portant atteinte à l'intégrité physique, psychique ou spirituelle, il est normal d'ajouter le harcèlement psychologique au point 2.

**Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli**, pour le Conseil synodal, précise qu'effectivement, il y a un principe fondamental de tolérance zéro pour l'intégrité physique, psychique et spirituelle. Mais il faut décliner ce principe fondamental institutionnel sur les différentes thématiques. Le Conseil synodal préfère le faire de manière séquencée. Elle précise que les institutions qui ont adopté ce programme l'ont fait à l'interne, l'EREN, quant à elle a voulu l'étendre aux activités. La situation demande déjà un dispositif de formation large, et il ne lui semble pas judicieux d'ajouter une autre problématique tout de suite. Enfin, le Conseil synodal butte sur la formulation de l'amendement, car il peut y avoir abus sexuels sans harcèlement. Ces deux notions sont à distinguer, bien qu'elles se recoupent en partie. Elle pense qu'il ne faut pas sous estimer le travail que cela va être, car il y a eu, lors de la préparation, beaucoup de discussions simplement sur la définition des mots. Si on ajoute encore l'aspect du harcèlement moral, le Conseil synodal craint que l'EREN ne soit vite dépassée et donc inefficace.

**M. Vincent Schneider**, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que la paroisse n'est pas figée sur sa formulation et accepte d'ajouter les abus sexuels. Il est d'accord que cette problématique est complexe, mais avec tous les services qui le font déjà, cela semble possible de le faire aussi. Il propose le changement suivant:

**Le Synode adopte le programme de prévention du harcèlement sexuel, des abus sexuels et du harcèlement psychologique, comprenant des cours ou modules de formation, une brochure d'information, un protocole d'intervention, la constitution d'un groupe de confiance, la mise sur pied d'une commission d'enquête, ainsi que des mesures protectrices et disciplinaires spécifiques.**

Ce nouvel amendement ne suscite aucun commentaire.

**Le président** procède au vote de l'amendement.

**Au vote, l'amendement obtient 18 voix contre 18.**

**Le président** doit trancher et est en faveur de l'amendement.

**Au vote, l'amendement est accepté**

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, précise que le Synode a voté l'amendement, il s'agit de voter la résolution amendée.

**Le président** procède au vote de la résolution amendée.

**Au vote, la résolution amendée est acceptée à une large majorité.**

**Le président** passe à la résolution 3

**Le Synode charge le Conseil synodal de procéder aux adaptations réglementaires nécessaires.**

**La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** passe à la résolution 4

*Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2011 un rapport décisionnel sur la concrétisation du dispositif de prévention du harcèlement et des abus sexuels, ses premiers résultats et son extension à la prévention du harcèlement moral.*

Cette résolution comporte un amendement proposé par la paroisse La Chaux-de-Fonds en accord avec la résolution 2.

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2011 un rapport décisionnel sur la concrétisation du dispositif de prévention du harcèlement sexuel, des abus sexuels et du harcèlement psychologique et ses premiers résultats.**

**Le président** procède au vote de l'amendement.

**Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité.**

**Le président** procède au vote de la résolution amendée.

**Au vote, la résolution amendée est acceptée à une large majorité.**

**Le président** procède au vote d'ensemble.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels et les résolutions sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président**, au vu de l'heure, renonce à poursuivre l'ordre du jour et passe la parole au pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, pour la prière finale.

**Le président clôt la séance, il est 17h19.**

*Le procès-verbal a été rédigé par Mme Florence Droz, secrétaire administrative du Synode et corrigé par Mme Danièle Rinalid, secrétaire du Bureau du Synode.*